



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN N° 47

PRINTEMPS 1997

SOMMAIRE

LES PHOTOGRAPHIES AUX ARCHIVES

par Yves LEBREC p. 2

CHEMINEMENTS D'ARCHIVES :

LES PAPIERS DEFENELON
par Irène NOYE, p. S. S. p. 10

SCRIBES, REGISTRES ET CHAPITRES DE MONASTERES MAURISTES

par Frère Hugues LEROY p. 12

LA VENUE DU SAINT PERE JEAN-PAUL II A TOURS

Impressions et réactions
d'une archiviste
par Sœur Madeleine Saint-Jean p. 20

BIBLIOGRAPHIE ARCHIVISTIQUE DE BASE

par Valérie MALOTAUX p. 28

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

par Félicien MACHELART p. 30

MEMENTO p. 30

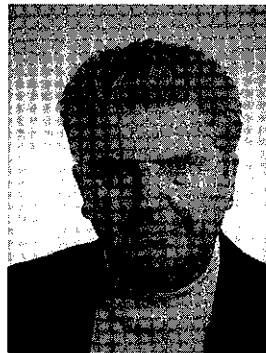
COMPTE RENDU DE SESSION du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines

par Sœur Jeanne-Hélène SINEAU p. 31

DATES A NOTER p. 32

RECTIFICATIF p. 32

L'EDITORIAL DU PRÉSIDENT



CONTINUITÉ ET RENOUVEAU

En signant ce premier éditorial, je tiens à afficher ces deux mots qui définissent à la fois la politique de la nouvelle équipe de direction et le contenu du bulletin de l'association.

Continuité de l'action de Mgr Charles Molette qui a créé notre association, l'a animée pendant plus de vingt ans et lui a donné une notoriété internationale. Les 46 numéros du Bulletin et le Manuel des Archives de l'Église de France constituent l'assise solide sur laquelle s'appuiera notre travail.

Renouveau adapté à l'évolution de la vie de l'Église dans un contexte national où culture et patrimoine prennent de plus en plus d'importance. Avec ce bulletin rénové, vous constaterez que les buts de l'association restent les mêmes ; les moyens d'action ne seront guère différents. Toutefois, il me paraît indispensable qu'à l'instar de la présence des chrétiens dans le monde, les divers maillons des Archives de l'Église de France trouvent leur juste place dans le patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Déjà des contacts fructueux ont été établis avec la Direction des Archives Nationales. Des rencontres avec des organismes et associations de recherche historique sont prévues afin de trouver des réponses satisfaisantes aux demandes. Ceci en pleine conformité avec les orientations données par Mgr Marchisano, président de la Commission Pontificale pour les Biens Culturels de l'Église (Lettre circulaire du 2 février 1997) vers une large ouverture des archives ecclésiastiques aux savants et spécialistes.

Une tournée dans le Sud du pays m'a permis de mieux prendre conscience de certains problèmes. Le groupe des religieuses archivistes, toujours très actif, m'a invité à participer à ses travaux. Dans les jours qui viennent, une mini-session, initiée par des responsables locaux, réunira à Albi les économes et les archivistes des diocèses de la région apostolique Midi sur le thème de la conservation des archives diocésaines et paroissiales.

C'est évidemment en équipe qu'un travail efficace pourra se poursuivre et se développer. Le bureau de l'association, élargi de deux chargés de mission, a pris en charge la réalisation du présent bulletin. Nous avons pu trouver des thèmes diversifiés qui devraient vous intéresser. Mais c'est à chacun d'entre vous, chers collègues archivistes, que nous faisons appel pour le fonctionnement de notre association et le contenu des prochains bulletins. N'hésitez pas à proposer visites, sessions régionales, articles, informations. Nous comptons sur vous. Vous pouvez compter sur nous.

Félicien MACHELART

LES PHOTOGRAPHIES AUX ARCHIVES

Tout dépôt d'archives a ou pourrait avoir un fonds iconographique : estampes, images imprimées, affiches, photographies, etc.

Ces documents sont parfois conservés dans des dossiers d'archives qu'ils illustrent. Dans les cadres de classement des Archives diocésaines et paroissiales, ces documents constituent la série Y, pour ce qui est des Archives monastiques et des communautés religieuses, ils sont rassemblés dans une des sous-séries S. C'est dans ces séries que le chercheur devra trouver les documents figuratifs qui évoqueront tel personnage, tel paysage, tel bâtiment ou le souvenir de tel événement ou cérémonie marquante.

Je vais avouer ici que je conserve depuis une dizaine d'années un fonds de photographies anciennes que j'avais accepté de recevoir presque à contrecœur tellement les portefeuilles avaient un aspect peu attrayant : poussiéreux, mal ficelés, couverts de toiles d'araignées, il a fallu que M. Yves Lebrech, conservateur du fonds photographique ancien de la bibliothèque Fels de l'Institut catholique de Paris, me révèle l'intérêt de l'arrivage. En effet, ces cartons renfermaient des photographies de Marville, l'opérateur chargé du relevé des quartiers qu'Hausmann a détruits ; de cet artiste nous possédons d'excellentes épreuves de la statuaire du clocher de la Sainte-Chapelle de Paris lors de sa restauration en 1853 et aussi des travaux de Berthier, Braun, de Rossi, etc. de Pierre Petit, le photographe presque officiel du clergé parisien au début de ce siècle.

J'ai donc demandé à M. Lebrech, que je remercie vivement, un exposé qui nous aidera à mieux appréhender les pièces que nous possédons et aussi à mieux les conserver pour les transmettre dans les meilleures conditions.

Comme cette étude peut difficilement être publiée dans une seule livraison, nous lirons d'abord la première partie qui porte sur l'histoire et l'évolution des techniques puis, dans une autre livraison, nous aurons les conseils pratiques, les éléments de bibliographie et la nomenclature des principales fournitures à se procurer pour l'entretien de nos documents précieux et fragiles.

Pierre BIZEAU

I - INTRODUCTION

Comme chacun le sait, la photographie est née à Chalon-sur-Saône en 1822, date de la première héliographie de Nicéphore Niepce (1765-1833). Ce dernier s'était aperçu que le bitume de Judée était sensible à la lumière. Le manque de moyens financiers fait qu'il s'associe avec Louis-Jacques Mandé Daguerre (1787-1851) jusqu'à sa mort qui surviendra le 5 juillet 1833. Daguerre alors continue seul les recherches qui aboutiront, en 1839, à l'invention du daguerréotype. Arago fait à l'Académie des Sciences un discours enthousiaste

dans lequel il donne l'invention au monde et où il entrevoit déjà ses merveilleuses possibilités pour les sciences, comme l'archéologie en daguerréotypant tous les hiéroglyphes d'Égypte.

Ensuite, l'histoire de la photographie n'est qu'une longue succession de découvertes visant à conserver le plus longtemps possible ces dessins du soleil ou héliographie. Pour ce faire, on choisit des papiers de grande qualité pour les positifs et négatifs de cette époque héroïque, qui encore maintenant sont exempts

d'acidité ; on vire les positifs au moment du tirage dans des bains de chlorure d'or qui donne de si belles teintes foncées aux multiples dégradés de gris. Les cartons supports sont eux aussi sujets à un choix rigoureux de qualité de la part des photographes, ce qui ne sera pas toujours le cas des collectionneurs de cette époque qui iront plus que dans le sens de l'économie au détriment de la qualité, ce qui a pour conséquence actuellement de rencontrer ces cartons bleus très acides qui se brisent à la moindre manipulation, faits de pâtes à papier chimiques et mécaniques du XIX^e siècle.

La photographie a aussi été créée pour illustrer les livres, William-Henry Fox Talbot (1800-1877), inventeur du calotype (c'est-à-dire du négatif), commence par publier un ouvrage intitulé « *The pencil of nature* », entièrement illustré de ses calotypes. Louis-Désiré Blanquart-Evrard (1802-1872) créera la première maison d'édition d'ouvrages contenant uniquement des photographies.

Aussi, devant la découverte et les possibilités qu'elle laisse entrevoir, la photographie va attirer un grand nombre de personnes. C'est d'abord un public fortuné comme les banquiers Edouard et Benjamin Delessert (1828-1898 et 1837-1868), l'écrivain Maxime Du Camp (1822-1894), le peintre Eugène Delacroix (1798-1863), le savant Edmond Becquerel (1820-1891), ou encore ce noble rentier, le comte Olympe Aguado (1827-1894). En 1851, certains de ces messieurs créent la Société Héliographique, ancêtre de la Société Française de Photographie, pour diffuser les nouvelles découvertes en la matière et promouvoir la photographie sur tous les fronts, surtout scientifiques et artistiques, et ainsi prouver son utilité afin que le gouvernement subventionne de grandes commandes

de prestige telle que la « *Mission héliographique* » commandée à Le Gray, Le Secq, Baldus, Bayard (1801-1887) et Mestral (actif 1840-1855) en 1851, afin de photographier les monuments que Prosper Mérimée avait repérés dans le but de leur sauvegarde.

C'est donc un patrimoine encore ignoré et abondant qui peut être à tout

II - QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMES PHOTOGRAPHIQUES QUE L'ON EST AMENÉ À RENCONTRER ?

ET COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Ces formes sont de trois ordres :

- les **négatifs**, qu'ils soient sur papier, sur verre ou sur supports souples ;
- les **positifs**, qu'ils soient sur plaque de cuivre, sur papier ou sur verre ;
- les **procédés photomécaniques** de reproduction de la photographie pour l'imprimerie.

1) Le négatif papier

Il est apparu simultanément en Angleterre et en France par deux personnes qui ne se connaissaient pas et qui, toutes deux, eurent la malchance d'être précédées par Daguerre. L'invention anglaise est de William-Henry Fox Talbot, que nous avons déjà vu dans l'introduction, qui inventa, en 1839, le calotype (du grec *Kalos* qui veut dire beau), et l'invention française est d'Hippolyte Bayard, employé au ministère des finances, qui lui invente l'héliographie (du grec *Hèlios* qui veut dire le soleil), terme déjà employé par Niepce. Cette invention est en soi révolutionnaire car elle permet la reproduction de l'image à volonté par le négatif. Il faut savoir que le daguerréotype est un objet unique sans négatif, sans aucune possibilité de le reproduire si ce n'est de le rephotographier.

moment redécouvert dans les bibliothèques et archives, mais pour ne pas se tromper, il est nécessaire d'avoir quelques notions de base. Cet article n'a pas la prétention de voir toute la photographie ancienne, mais de présenter les aspects qui me semblaient les plus importants, aussi soyez indulgents envers le néophyte que je suis pour les erreurs que vous pourrez y déceler.

Il fut utilisé de 1839 à 1855 de façon générale, mais certains photographes comme le photographe allemand Jacob Auguste Lorent (1813-1884) l'utilisera jusqu'à dans les années 1870.

Son aspect est celui, bien sûr, d'un grand négatif sur une feuille de papier ; sa taille est toujours nettement supérieure à celle de nos négatifs actuels, cela tient au fait qu'à cette époque-là on ne parle pas d'agrandisseur, le négatif est de la taille de la photographie positive. Son aspect est mat et brun foncé ; parfois sa sur-



Tenue de campagne
d'un photographe en voyage.
In « *Le Magasin pittoresque* »,
1863, p. 388.

face a été recouverte de miel, de blanc d'œuf (albumine) ou de cire d'abeille pour noyer les aspérités du papier et ainsi améliorer le rendu des traits du positif en résolvant la plâneté de la surface du négatif. Certains de ces négatifs présentent, quand ils ont été enduits de cire, des craquelures caractéristiques que l'on reconnaît très vite, de ce fait il faut toujours éviter de les plier car cela laisse une trace indélébile.

2) Les négatifs sur plaque de verre

Ce sont, de loin, les plus courants, les négatifs papier étant, il faut bien le dire, très rares. Ils ont subi toutes les modifications au fur et à mesure que les techniques progressaient. Ils ont d'abord été albuminés, puis collodionnés et enfin gélatinés.

Le plus fréquemment rencontré est le négatif au collodion humide inventé en 1851 par Frédéric Scott Archer. Qu'est-ce que le collodion ? C'est un mélange de fulmicoton ou coton poudre, d'éther et d'alcool qui produit un liquide visqueux, d'aspect verdâtre, que l'on étend sur la plaque de verre. Comme son nom l'indique, il doit être utilisé humide pour qu'il garde toutes ses qualités de sensibilité ; aussi la photographie en Égypte, au Mexique et même en France, en plein été, a-t-elle souvent posé des problèmes, car l'éther et l'alcool sont très volatils. Aussi, nos photographes du XIX^e siècle n'avaient-ils pas peur de promener 50 kilogrammes de matériel, car tout devait s'effectuer très rapidement avant la prise de vue : préparer la plaque dans une chambre noire, la placer dans l'appareil, prendre la photographie, développer le négatif aussitôt (ce qui était déjà le cas pour le négatif papier)... Désiré Charnay (1828-1915) pour ses photographies du Mexique avait tout un chariot laboratoire à sa disposition, et c'est ainsi que procéderont les grands photographes dans leurs campagnes photographiques comme Jean Laurent (1816-1896 ?) en Espagne, Léopold Alinari (1832-1865) en Italie...

Son utilisation s'est généralisée vers 1855 et continuera jusque vers 1880 où l'on verra apparaître le négatif au gélatino-bromure d'argent. Avec le temps, son aspect est toujours verdâtre un peu laiteux, et toujours de grand format, il peut atteindre, chez Edouard Baldus (1813-1889), qui appellera ce format « *le grand monde* », 100 x 50 cm. Ce procédé a aussi permis la démocratisation du portrait photographique car, en 1855, le photographe Disdéri invente le portrait au format « *Carte de visite* », soit 9 x 5 cm. Il s'agit, en fait, d'une plaque au collodion que l'on place dans un appareil possédant huit objectifs, d'où huit petits portraits de la même personne et dans huit poses différentes. Par rapport au négatif papier, ce procédé apporte deux améliorations : la première est la sensibilité nettement améliorée et que des photographes comme Gustave Le Gray (1820-1882) et Auguste-Adolphe Bertsch (?-1871) amélioreront encore, la seconde, il résout le problème de planéité du négatif. En effet, il n'y a plus de reliefs dûs au papier et le risque de gondolement disparaît lui aussi.

Vers 1870, il est concurrencé par le négatif au collodion sec, mais ce dernier est nettement moins sensible, par contre, il permet de conserver les plaques sensibilisées quelques jours avant de les utiliser.

A cette époque aussi se développe l'industrie photographique et la qualité des clichés va beaucoup s'en ressentir.

Enfin, en 1871, la seconde devient éternité, le temps se fige, les photographes vont pouvoir photographier le mouvement sans qu'il y ait de flou ou que les êtres marchant dans une rue disparaissent, du fait de la lenteur de l'émulsion ; c'est l'invention du **négatif au gélatino-bromure d'argent** par Richard Leach Maddox (on l'appelle photographie instantanée). Ce produit est encore utilisé de nos jours et reste la base de nos négatifs actuels. Sa généralisation ne s'est effectuée que dans la décennie 1880. Les principales marques

de négatifs au gélatino-bromure d'argent sont en France : Guilleminot, Lumière, Jouglu. On retrouve souvent ces négatifs dans leurs boîtes d'origine (attention conservez-les, ce sont des documents pour l'histoire de la photographie) ; ils ressemblent à nos négatifs sauf, bien sûr, la plaque de verre et aussi la diversité des formats.

J'ai oublié cette précision, tous les négatifs sur plaque de verre ou sur pamière se tirent par contact ; on procède en plaçant dans un châssis-presse le négatif contre le papier qui va recevoir l'image côté émulsion, puis on l'expose à la lumière du soleil.

Les formats rétrécissant, les appareils deviennent plus petits et moins chers, la photographie prendra alors, dans les années 1880-1890, son essor ; l'industrialisation y est aussi pour quelque chose. Les photos-clubs se multiplient, leurs sociétaires se disputent l'honneur de photographier le mouvement le plus rapide : marche, course, saut, cheval au galop, bicyclette, voiture, locomotive...

3) Les négatifs sur supports souples

Dans la même décennie, c'est aussi l'apparition de la firme Kodak et de son slogan célèbre : « *appuyez sur le bouton, nous ferons le reste* », il s'agissait alors d'un petit appareil chargé d'une pellicule d'abord sur papier de cent vues, une fois les cent vues prises, il fallait renvoyer l'appareil pour faire tirer les photographies et Kodak renvoyait les photos et l'appareil rechargé d'une nouvelle pellicule ; pellicule qui, en 1889, deviendra souple avec l'emploi du **négatif au nitrate de cellulose** par George Eastman (1854-1932).

Ces négatifs posent un très gros problème : c'est qu'ils s'autodétruisent au bout d'une durée évaluée à cinquante ans ; en effet, ils finissent inexorablement par fondre, s'amalgament les uns les autres et dégagent des émanations gazeuses nocives

pour la santé. Il est donc impératif de conserver ces négatifs, quand ils sont en bon état, à l'écart des autres collections, et de très vite les faire contretyper ; si, par malheur vous trouvez des négatifs se collant entre eux, légèrement visqueux, il ne faut pas vous en débarrasser à la légère, il faut appeler les pompiers qui sont les seuls habilités à les détruire, car vos négatifs sont devenus de petits explosifs. Le gélatino-bromure d'argent, associé au support souple, a permis la naissance du cinéma en 1895, invention des frères Louis et Auguste Lumière (1864-1948 et 1862-1954), déjà gros producteurs de plaques sensibles, et inventeurs féconds comme nous le verrons par la suite.

Les négatifs au nitrate de cellulose seront utilisés jusque dans les années 1930, date à laquelle apparaîtra le **film « Safety »** créé pour pallier l'inexorable disparition des négatifs au nitrate ; mais depuis peu on s'est aperçu qu'eux aussi avaient commencé leur lent processus d'auto-destruction...

Enfin, dernier stade, les négatifs actuels : 24 x 36, 4 x 4.

4) Les photographies positives en noir et blanc

Daguerre dépose, en 1839, le brevet du daguerréotype, qui aura un impact très important du fait de sa nouveauté dans le public. C'est avant tout une plaque de cuivre polie avec une couche de chlorure d'argent sensibilisé à l'iode que l'on fixera au vapeur de mercure, ce qui est très malsain pour la santé des photographes de l'époque. On le rencontre le plus souvent encadré dans un cadre noir avec un liseré de bronze doré à l'intérieur, le tout protégé d'un verre, ou bien encore dans un petit coffret, lui aussi noir en cuir ou carton bouilli, souvent gaufré en forme de fleurs ou de rinceaux. Il ne faut bien sûr jamais les démonter car l'air et l'humidité risqueraient d'entrer et d'altérer l'image par l'apparition de corrosion, mais il se peut qu'on les

rencontre démontés dans les collections et souvent jaunis et très altérés par le grand air. Vus sous un certain angle, les daguerréotypes prennent l'aspect d'un négatif, ce qui permet de les reconnaître.

Le daguerréotype n'est pas très sensible. Un des premiers pris par Daguerre lui-même, montre le boulevard du Temple en plein midi, heure à laquelle il était habituellement plein d'une foule bigarrée très affairée, de calèches, bref de beaucoup de mouvement... là rien, personne, seules les maisons sont là... mais un homme est présent qui, se faisant cirer ses chaussures à cette heure, est le seul à avoir impressionné l'émulsion du fait d'être resté immobile pendant au moins dix minutes, le cireur, lui, n'est pas passé à la postérité. Au début, pour les portraits, on daguerréotypait les défunts, car morts, ils ne bougeaient plus, logique ! Les vivants étaient, eux, bloqués dans un appareillage métallique douloureux, ce qui leur donnait un sourire crispé.

« *Avec l'emploi des objectifs à court foyer, on put réduire l'exposition à quatre ou cinq minutes ; alors le patient put ouvrir les yeux. Néanmoins, il fallait encore poser en plein soleil ; or, ce soleil, qui tombait d'aplomb sur le visage, contractait horriblement les traits, et la plaque conservait la trop fidèle empreinte des souffrances et de l'anxiété du modèle. On s'essayait avec cet air agréable que prend toute personne ayant la conscience de poser pour son portrait, et l'on vous présentait l'image d'un martyr ou d'un supplicié* » (1).

Le daguerréotype est un objet unique qui ne possède pas de négatif, son unicité en fait une image rare et pré-

(1) Louis Figuier, *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, Langlois et Leclercq ; V. Masson, Paris, 1855, tome 2, Photographie, p. 28.

cieuse. Ce qui n'est pas le cas des **positifs sur papier salé ou calotypes**, dont ils forment avec le négatif sur papier la deuxième partie. Il s'agit d'un papier sensibilisé au sel de cuisine et au nitrate d'argent. Son format est identique à son négatif et son aspect général est mat avec des images dont le rendu manque de finesse ; sa couleur est brun clair sauf s'ils ont subi un virage à l'or, ce qui



Charles Marville, Ange porte lance et pince de la flèche de la Sainte-Chapelle, sculpture de Geoffroy-Dechaume. - Ca 1853. Cop. Bibliothèque diocésaine Chartres. (Exemple de calotype positif viré à l'or.)

le rend alors d'un noir profond. Le positif sur papier salé n'a pas concurrencé tout de suite le daguerréotype car son grain était moins fin du fait du support et le temps de pose encore supérieur à celui du daguerréotype, de l'ordre de 10 minutes à une demi-heure. Le manque de finesse du trait fait qu'il est parfois difficile de différencier un dessin au crayon d'un calotype, certains photographes en joueront comme Benjamin Delessert

(1817-1868), quand il publiera ses calotypes des dessins de Raimondi. Ils furent utilisés de 1839, date de leur invention, à 1855-1860. De grandes séries photographiques ont été tirées par ce procédé : restauration de la Sainte-Chapelle par Lassus, de 1850 à 1853, dues aux frères Louis-Auguste et Auguste Rosalie Bisson (1814-1876 et 1826-1900) et à Charles Marville (1816-1879) ; les restaurations de la cathédrale Notre-Dame de Paris par Viollet-Leduc, de 1852 à 1854 par les mêmes ; « *Les inondations du Rhône* », de 1856, par Édouard Baldus (1820-1889)...

Ces tirages sont souvent d'une grande qualité esthétique car produits par des photographes qui devaient absolument tout faire et tout préparer, du négatif au tirage en passant par la préparation des papiers. Du fait d'avoir été les premiers positifs avec négatifs, la technique, au début, n'en était qu'à ses balbutiements et les calotypes des années 1840 ont souvent beaucoup pâli par manque de fixage. La plupart des photographes de cette époque sont des artistes : Gustave Le Gray (1820-1882), ainsi qu'Edouard Baldus et Charles Nègre (1820-1880) étaient peintres, Charles de Marville était graveur, Félix Nadar (1820-1910) et Etienne Carjat (1826-1906) étaient dessinateurs caricaturistes.

Pour le grand photographe Henri Le Secq (1818-1882), le calotype sera son unique procédé tout au long de sa carrière de photographe ; un de ses chefs-d'œuvre est sa série sur la cathédrale de Chartres, dont le chanoine Pierre Bizeau, conservateur de la Bibliothèque diocésaine de Chartres, conserve un original en excellent état de conservation, ainsi qu'une série sur les sculptures de la flèche de la Sainte-Chapelle de Charles Marville, qui sont des pures merveilles. Charles Marville a aussi photographié la cathédrale d'Amiens, la cathédrale de Strasbourg, la cathé-

drale de Reims, ainsi que son trésor, dont la bibliothèque diocésaine de Chartres peut s'enorgueillir... Mais la liste serait encore longue et plusieurs photographes abordèrent plusieurs techniques.

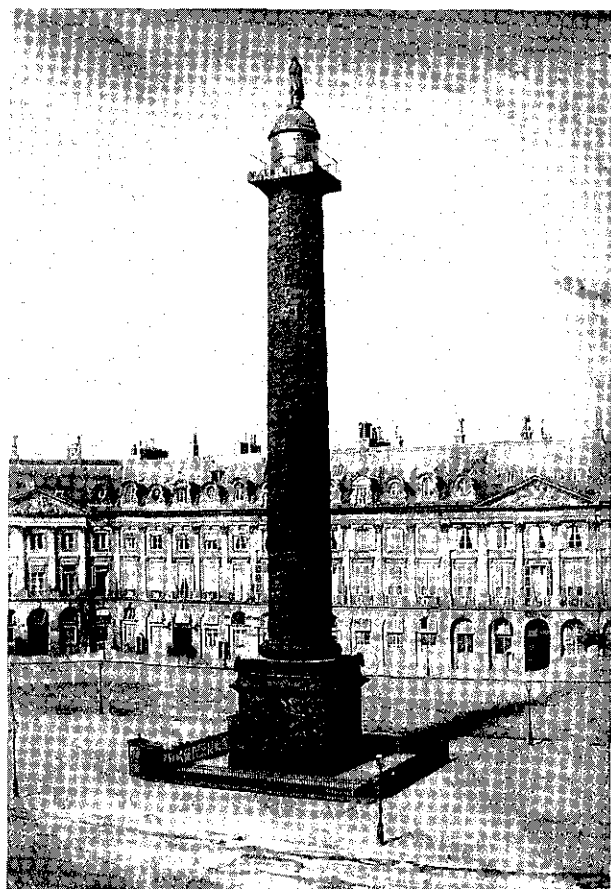
Très vite, l'éditeur photographe Louis-Désiré Blanquart-Evrard, de Loos-lès-Lille, perfectionnera ce positif et créera le positif sur papier albuminé en 1850. Sa durée de vie sera l'une des plus longues de l'histoire de la photographie car il sera utilisé jusqu'en 1920 (Eugène Atget s'en servira jusqu'à sa mort, en 1922).

Son aspect est brillant car la technique consiste à rajouter une couche de blanc d'œuf (albumine) avec du sulfate d'argent ; un de ses défauts est de jaunir en vieillissant ce qui lui donne un aspect beige clair plus ou moins soutenu s'il n'est pas lui aussi viré à l'or. Avec cette utilisation prolongée, les positifs sur papier albuminé peuvent avoir, à l'origine, des négatifs différents, et pour cela l'analyse de l'image est importante : le négatif sera sur papier, alors on peut distinguer la trame du papier et la finesse des traits sera moins nette que les photographies ayant un négatif sur plaque de verre au collodion humide, et enfin elles auront pu avoir un négatif au gélatino-bromure d'argent et l'eau ondulera au moindre souffle, les nuages apparaîtront ainsi que les personnes en mouvement. Je connais le cas d'un album sur

Constantinople de la Bibliothèque de Fels à l'Institut Catholique de Paris par le photographe Pascal Sebah où j'ai trouvé des photographies dont les négatifs étaient au collodion, et d'autres dont les négatifs étaient au gélatino-bromure d'argent, et ceci dans le même album du même photographe ; mais l'analyse de l'image viendra plus tard.

C'est aussi avec ce support que s'est généralisé et démocratisé le portrait au format « *carte de visite* » (9 x 5 cm) et au format « *Cabinet* »

(15 x 10 cm), inventé par Adolphe Disdéri (1819-1889) en 1855. Ces petits portraits dont la mode a duré sans discontinuer jusque dans la période contemporaine de l'entre-deux guerres (ces portraits suivront l'évolution technique des supports). Ils ne sont pas rares dans les collections des bibliothèques et archives, et sont fort précieux pour constituer une mémoire des visages. De grands photographes ont pratiqué le portrait dans ces formats : Disdéri, Nadar, Carjat, Pierre Petit (1832-1909) qui préten-



Anonyme, Colonne Vendôme. Av. 1859. Cop. Bibliothèque diocésaine Chartres. (Exemple de papier albuminé.)

dit, dans sa publicité, être le photographe de l'épiscopat français ; effectivement, on trouve beaucoup de prêtres, de séminaristes aux Carmes, d'évêques (25 000 négatifs connus)... dans sa production, Trinquart (actif 1858-1870), Franck, Waléry (?-1896), Reutlinger, Mayer et Pierson (1822-1913) pour ne citer que les principaux ateliers parisiens, mais il y eut un tel engouement que les villes de province un peu importante possédaient leurs photographes portraitistes : Gallas (actif 1862-1900) à Chartres, P. Lefrançois (actif 1870-1900) à

Granville, J. Provost (actif 1855-1899) à Toulouse (ce dernier a photographié Bernadette Soubirous, et Lamennais sur son lit de mort), Adolphe Terris (1820-1900) à Marseille, Alphonse Terpereau (1839-1897) à Bordeaux (Provost, Terris et Terpereau ne feront pas que du portrait, ce seront de grands photographes d'urbanisme et travaux publics). C'est avec le papier albuminé que Charles Nègre tirera ses photographies de « *L'Asile impérial de Vincennes* » 1858 (commande impériale de prestige pour les dignitaires de l'État, dont on dit que ce serait le premier reportage photographique à but « social »), Désiré Charnay (1828-1915) diffusera « *Les Monuments anciens du Mexique* » 1860, Guillaume Duchenne de Boulogne ses « *Mécanismes de la physiologie humaine* » 1862, Médéric Mieusement (1831-1905) couvrira toute la France pour les monuments historiques de 1875 à 1900.

Autre développement de la photographie lié à la construction de voies ferrées au XIX^e siècle, c'est la photographie touristique (qu'elle soit stéréoscopique ou non), ancêtre de la carte postale. En France, dès les années 1860, les frères A.L. et E.V. Neurdein (actifs 1860-1913) et M. Léon (actif 1860-?) et J. et Lucien Lévy (actif 1860-1920) s'attacheront à couvrir toute la France et les pays européens, jusqu'au milieu du XX^e siècle ; en Angleterre,

Francis Frith (1822-1898) et William England (?-1896) la pratiqueront ; en Italie, le mouvement prit une certaine ampleur du fait des richesses touristiques du pays, chaque ville importante possédait un atelier photographique : Andrea Premi (1830-1874) à Mantoue, les frères Alinari et Giacomo Brogi (1822-1881) à Florence, Pompeo Possi (1817-?) à Milan, Pietro Poppi (1833-1914) à Bologne, Carlo Naya (1816-1882) à Venise, Enrico Verzaschi (actif 1860-1890) à Rome, Giorgio Sommer (1834-1914) et Roberto Rive (actif



Adolphe Braun. - Musée du Louvre : B. Luini, Adoration des Mages. Ca 1869. (Exemple de papier charbon, et signature sur le carton support.)

1860-1890) à Naples... Pour finir, Jean Laurent (1816-1896 ?) qui, lui, photographiera l'Espagne et le Portugal monumentaux. C'est aussi les voyages lointains et le pèlerinage en Terre Sainte, en premier lieu, qui attirera les photographes comme Félix Bonfils (1829-1885), installé à Beyrouth, et Pascal Sebah (?-1890) photographe à Istanbul... Là encore, une liste longue et fastidieuse, tant le papier albuminé a été utilisé.

1881 voit l'arrivée du **papier baryté** (appelé aussi aristotype) qui ajoute une couche de baryum à la gélatine, ce qui lui donne un aspect encore plus brillant, il est aussi d'une épaisseur plus importante, ce qui permet de bien le différencier du papier albuminé. C'est un procédé industriel, plus fragile que les précédents, qui craint particulièrement l'humidité où il perd alors son émulsion par plaques sur le carton qui le précède.

Et enfin nos papiers argentiques actuels, apparus au début du siècle et qui sont proposés sous différentes formes : mat, brillant, tramé, perlé, teinté... Maintenant, nous sommes à

l'ère du **papier plastique** mais il s'agit maintenant d'une autre histoire qui ne concerne plus la photographie ancienne.

5) Les positifs sur verre

Les diapositives sur verre se développent avec le gélatino-bromure d'argent dans la décennie 1890 et ont été produites dans un but pédagogique, du fait de la possibilité de projection par la lanterne magique ; la production s'arrêtera avant la deuxième guerre mondiale. Leur taille, 10 x 9 cm, est supérieure à la diapositive que nous connaissons maintenant. Il y eut de grands diffuseurs comme : « La Bonne Presse », « Bulloz », « Lévy et Neurdein »... Mais le

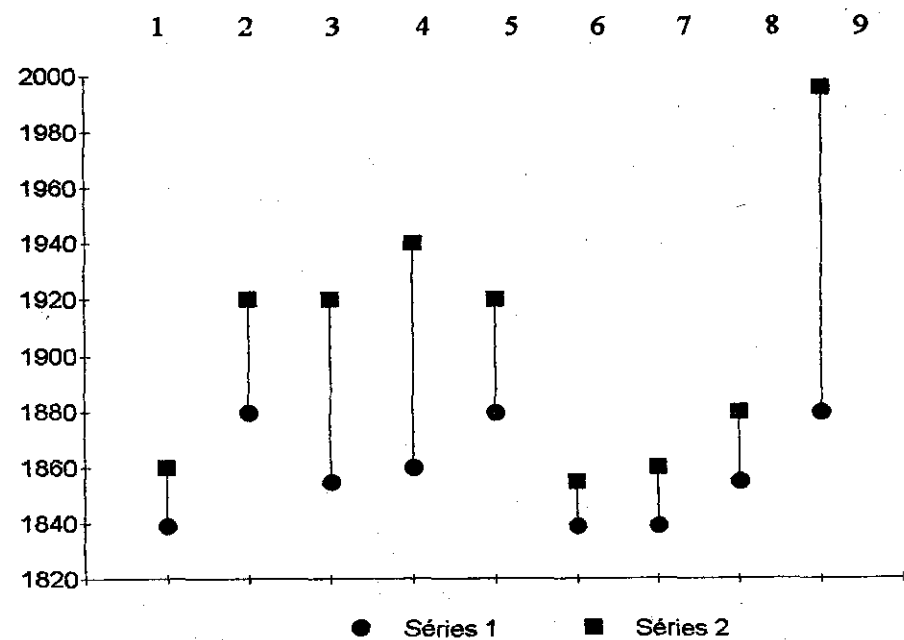
procédé existe pour les photographes amateurs.

6) Les procédés non argentiques

Tout d'abord le cyanotype qui est l'un des plus fréquemment rencontrés dans les collections. On le doit à John Herschel (1792-1871) qui le lance en 1842 ; son procédé repose sur la sensibilité du ferroproussiate à la lumière, sa diffusion n'aura lieu que dans la décennie 1880. Il est très reconnaissable à sa belle couleur bleu de Prusse, car les sels de fer, en séchant, virent du jaune au bleu, ce qui fait que l'on a peu de chance de ne pas le reconnaître.

Le deuxième procédé, très couramment employé, est le positif sur papier charbon inventé par Poitevin en 1855. C'est le seul procédé photographique qui peut véritablement revendiquer le terme d'inaltérable, ses noirs ont un superbe rendu couleur « chocolat » qui semble neuf malgré leur âge. Un de ses plus fervents utilisateurs est le photographe Adolphe Braun (1811-1877) de Dornach (il s'intitulait le photographe

GRAPHIQUE D'UTILISATION DES TECHNIQUES



SÉRIES 1 = DATE DE CRÉATION - SÉRIES 2 = DATE D'ARRÊT DE L'UTILISATION

- 1 = Papier salé (1839-1860)
- 2 = Cyanotype (1880-1920)
- 3 = Papier albuminé (1855-1920)
- 4 = Papier charbon (1860-1940)
- 5 = Papier baryté (1880-1920)
- 6 = Négatif papier (1839-1860)
- 7 = Daguerrotypie (1839-1855)
- 8 = Négatif collodion (1855-1880)
- 9 = Négatif gélatino-bromure d'argent (1880-1997)

officiel du pape Pie IX) ; il a tiré ainsi de magnifiques panoramas de Suisse, ainsi que toutes ses séries de reproductions de peintures et dessins des grandes collections européennes, qu'elles soient privées ou publiques.

En 1858 est apparu un procédé très semblable que l'on appelle positif à la gomme bichromatée, inventée par John Pouncy. Ce papier eut beaucoup de succès auprès des photographes de l'école pictorialiste de la fin du siècle dernier, comme Demachy et Puyo, car il a un aspect très pictural à la limite du dessin.

7) La photographie des couleurs

Quelle ne fut pas la déception de Niepce en 1822 de ne pouvoir capter les couleurs quand il prit sa première héliographie, même désarroi chez Talbot et Bayard... et tous les autres. Quelles difficultés n'ont-ils pas dû vaincre pour arriver aux premiers résultats probants qui n'arriveront qu'en 1869 quand Louis Ducos du Hauron (1837-1920) découvre la trichromie. Ces images sont d'une telle rareté qu'on ne les trouve, à ma connaissance, qu'au musée d'Agen, au musée Nicéphore Niepce de Chalon-sur-Saône, à la Société Française de Photographie à Paris. Le procédé est tellement compliqué qu'il ne sera pas industrialisable, donc pas commercialisé et il faudra encore attendre 35 ans pour

que les frères Lumière déposent le brevet de la plaque autochrome ; sa commercialisation débutera en 1907.

L'autochrome est un objet unique donc sans négatif, se composant d'une couche de fécule de pomme de terre teintée en vert, orangé et violet (système additif), cette couche servant de filtre devant l'émulsion sensible de gélatino-bromure d'argent. Le positif se présente comme une grande diapositive sur verre. La couleur est rendue par la superposition des trois couches de fécule teintées ; vues par transparence devant une source lumineuse, ces plaques étaient faites pour être projetées. Une des plus grandes collections d'autochromes de France est celle du musée Albert Kahn à Boulogne-Billancourt, qui en possède 69 000 ; leurs images couvrent la terre entière et furent exécutées par une équipe de dix photographes avisés et patients. Cette plaque sera fabriquée jusqu'en 1932, date à laquelle la concurrence d'Agfa, dès 1924, puis de Kodak, en 1935, pèsera plus lourd dans la balance commerciale. Il faut dire que les nouveaux procédés amenaient avec eux la reproductibilité de l'image avec le négatif, l'ère de nos photographies couleurs modernes était née.

8) Les procédés photomécaniques

Dernière forme sous laquelle on peut rencontrer l'image photographique

dans les archives et les bibliothèques : la forme imprimée.

Il n'existe que deux procédés de base qui eurent des améliorations et qui changèrent de nom suivant les inventeurs et les pays. Au XIX^e siècle, ces procédés avaient le terme générique d'héliogravure et c'est Alphonse Poitevin (1819-1882) qui en fut le premier inventeur en 1855. C'est la technique la plus diffusée et qui sera récompensée par le prix du duc de Luynes en 1867, elle représente à leurs yeux un moyen de garder l'image pour « l'éternité ». Elle sert essentiellement à illustrer des ouvrages et, de ce fait, on la rencontre rarement isolée. Le concurrent le plus important de Poitevin est Charles Nègre qui trouvera lui aussi son procédé d'héliogravure, mais tellement lourd et compliqué de manipulation qu'il n'eut pas le prix et ne fut pas produit en masse. De l'invention de Nègre il reste un exemple très célèbre illustré par trois de ses héliogravures qui est la « Monographie de la cathédrale de Chartres » de l'architecte archéologue Jean-Baptiste Antoine Lassus dont l'une des gravures photographiques fait 80 x 59 cm. Il s'agit du porche de la Vierge du portail royal. Baldus s'intéressera aussi à l'héliogravure et fera paraître « Palais du Louvre et des Tuileries » en 1875, et une série sur les monuments de Paris.

Le premier ouvrage illustré avec un procédé photomécanique est : « Photographie zoologique, ou représentation des animaux rares des collections du musée d'histoire natu-

relle » en 1853 d'Achille Déveria et de Louis Rousseau qui utilisèrent le procédé de Niepce de Saint-Victor (1805-1870).

Mais le document photomécanique le plus souvent rencontré dans les collections ne fait que 14 x 9 cm et s'est développé dans les années 1890, il s'agit bien sûr de la carte postale. Elle est l'héritière du procédé de Poitevin, que l'on appelle ici phototypie. Elle est souvent la dernière source iconographique pour les photographes locaux qui furent, pour certains, d'excellents photographes comme : Joseph Marie Villard (1868-1935) de Quimper, J. Puel (actif 1900-1920) de Granville...

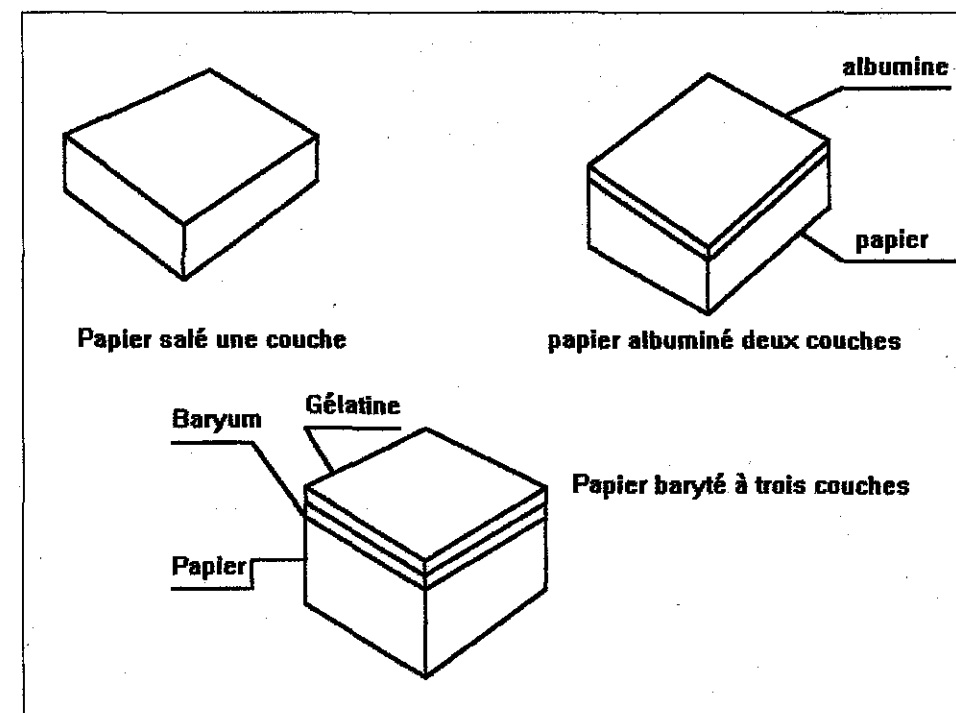
Enfin, le dernier procédé d'importance est la **photoglyptie** ou **woodburytypie** inventé par Woodbury (1834-1885) en 1864. Elle servit à illustrer « Les Travaux publics de la France », 5 tomes édités par Rothschild en 1883, et la « Galerie contemporaine, littéraire, artistique », éditée en 1876...

9) Annexes à la première partie

A) CHRONOLOGIE DES AUTRES PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES AYANT EXISTÉ

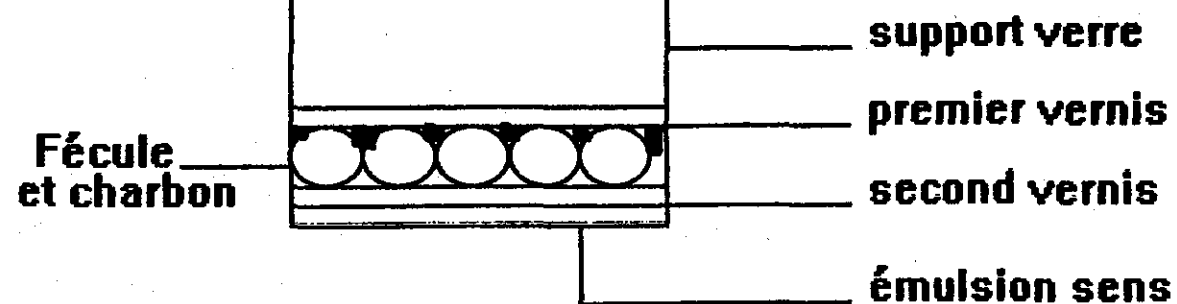
a1) Les négatifs :	
<i>Date : procédés</i>	<i>(inventeurs)</i>
1834 : Dessins photogéniques	(Talbot)
1847 : Albumine sur verre	(Niepce de Saint-Victor)
1851 : Papier ciré sec	(Le Gray)
1851 : Collodion au tanin	(Russel)
1853 : Ferrotypie	(Martin)
1854 : Collodion préservé	(De Poilly et « Spiller et Crooks »)
1854 : Ambrotype	(Cutting)
1855 : Collodion sec	(Abbé Desprats)
1855 : Collodion albuminé	(Taupenot)
1864 : Emulsion au collodion	(Sagu et Bolton)
1884 : Papier négatif	(Eastman)
1886 : American stripping film	(Eastman)
a2) Les positifs argentiques et non argentiques	
1839 : Papier au bichromate de potassium	(Panton)
1865 : Papier à la celloïdine	(Wharton-Simpson)
1874 : Papier au gélatino-bromure	(Mawdslet)
1880 : Papier au platine	(Willis)
1882 : Papier au citrate	(Abney)
1884 : Papier gaslight	(Eder et Pizzighelli)
1899 : Carbro	(Manly)
1904 : Oléobromie	(Rawlins)
1907 : Bromoil	(Wall et Welborne-Pieper)
a3) Procédé photomécanique	
1842 : Gravure des plaques daguériennes	(Fizeau)

B) LES TROIS PAPIERS POSITIFS ET LEURS DIFFÉRENTES COUCHES CONSTITUANTES



(A suivre)

© Yves LEBREC



Coupe de la plaque autochrome

LES PAPIERS DE FÉNELON

Les administrations diocésaines aux XVII^e et XVIII^e siècles étaient généralement très bien tenues; c'était spécialement nécessaire pour toutes les questions du temporel, à une époque où un évêché, comme une abbaye ou un office public, était couramment coté d'après son revenu moyen. Alors que la « portion » allouée à un curé se montait à trois cents livres par an (prix un peu supérieur à une pension de grand séminaire), Cambrai était l'un des meilleurs bénéfices du royaume, avec près de cent mille livres l'année. Les biens de l'archevêché étaient régis par un intendant général, qui disposait des services de plusieurs receveurs. De plus, l'archevêque, « duc de Cambrai », disposait de vingt quatre francs-fiefs, domaines concédés à des roturiers qui relevaient de l'abbé de Saint-Aubert et, pour les questions de justice, du grand-bailli de Cambrai. La reddition des comptes et les procédures du contentieux donnaient lieu à la tenue de très nombreux registres et dossiers qui, des archives de l'archevêché, ont passé lors de la Révolution aux Archives départementales du Nord, série 3 G. L'une des pièces les plus révélatrices de la vie au palais épiscopal est le « Journal » du maître d'hôtel qui de 1695 à 1700 a noté toutes ses dépenses au jour le jour et mentionné les hôtes reçus à la table de Fénelon, depuis l'intendant de Flandre ou un cardinal en voyage, jusqu'aux enfants de chœur du Jeudi Saint.

Bien secondé pour ces questions du temporel par ses auxiliaires laïcs (si ce n'est qu'il dut congédier son receveur général pour faute grave en 1702), Fénelon n'eut pas beaucoup à intervenir dans leur gestion; c'est à peine si on le voit remettre à son secrétaire des reçus qu'il avait eu à signer lui-même. Il eut davantage à suivre les dossiers de son Officialité, et sa correspondance le montre à la fois vigilant et paternel dans les cas où il avait à engager une procédure contre tel de ses curés. Ces lettres ou leurs minutes étaient versées aux dossiers, qui ne pouvaient être considérés comme personnels à l'archevêque et ont donc abouti également aux Archives du Nord, série 5 G.

Mais les papiers personnels ont eu naturellement un autre sort; s'ils ont d'abord échappé à l'incendie qui, en février

1697, dévasta le palais de l'archevêque et anéanti sa bibliothèque, ils ont connu quelques tribulations. Fénelon était assez méthodique, constituant des dossiers pour les sujets qu'il avait à traiter, gardant la minute de ses lettres les plus importantes. Il semble qu'il n'ait conservé que très peu des lettres qu'il recevait, à moins que la destruction du plus grand nombre d'entre elles soit le fait de ses héritiers. A sa mort, le 7 janvier 1715, tous ses papiers revenaient à son neveu et collaborateur, l'abbé Léon de Beaumont; celui-ci, nommé évêque de Saintes l'année suivante, y emporta la majeure partie des documents. Fêru de généalogie, il garda en son particulier tout ce qui concernait la famille de Fénelon, et ce lot qui passa à ses propres héritiers fut remis, au milieu du XIX^e siècle, à la Bibliothèque municipale de Saintes.

Cependant, Beaumont avait donné à son grand séminaire de Saintes vingt-deux cartons contenant des manuscrits de son oncle: l'essentiel de ses écrits de théologie et de spiritualité. De son côté, l'un des petits-neveux de Fénelon, le marquis Gabriel-Jacques de Salignac-Fénelon, s'occupait de faire connaître la vie et les leçons de celui auprès de qui il avait été élevé: ne lui devait-il pas les débuts de sa brillante carrière militaire (et plus tard diplomatique), et surtout une solide formation d'humaniste et de chrétien? Les papiers laissés par l'archevêque ne comprenaient évidemment pas ses lettres de direction spirituelle, qui avaient pourtant été l'un des éléments majeurs de son ministère et de son influence. Le

marquis parvint à prendre copie des lettres que Fénelon avait écrites à une carmélite, la sœur Charlotte de Saint-Cyprien, née Du Péray; puis il obtint qu'on lui confie quelque deux cent vingt cinq lettres adressées à Mme de Montheron, femme du gouverneur de Cambrai. Les lettres envoyées à divers membres du clan Colbert (le ministre Seignelay, Blainville, le duc et la duchesse de Chevreuse, le duc et la duchesse de Beauvillier; le duc de Chaulnes, Mme de Mortemart...) étaient aussi mises à sa disposition par leurs détenteurs, qui étaient de ses amis. De ce trésor et de très nombreux billets ou brèves instructions, G.-F. de Fénelon tira les *Œuvres spirituelles* (1718) qui eurent de nombreuses éditions. Comme il avait bien

connu Madame Guyon à partir de 1714, il recueillit après la mort de celle-ci (1717) plusieurs de ses écrits et nombre de lettres qu'elle avait écrites à quelques-uns de ses disciples; ainsi une petite partie des papiers de Jeanne Guyon rejoignit ceux de Fénelon rassemblés par le marquis Gabriel-Jacques. Plus tard, ce dernier fit remettre à la Bibliothèque royale le prestigieux manuscrit du *Télémaque*.

Un regroupement plus important fut l'œuvre d'un autre membre de la famille, l'abbé Jean-Baptiste-Augustin de Fénelon. En vue d'une édition de l'ensemble des œuvres de l'archevêque, cet arrière-petit-neveu s'occupait vers 1778 de joindre au fonds recueilli par sa famille les pièces que diverses bibliothèques pouvaient lui communiquer: le séminaire de Saintes, héritier de Beaumont; celui de Saint-Sulpice auquel les supérieurs amis de Fénelon avaient laissé des documents sur les articles d'Issy et sur la lutte contre le jansénisme; les Théatins de Paris, qui avaient reçu quelques papiers de Mme de Mortemart; le chapitre de Cambrai. Les héritiers des Chevreuse et Chaulnes apportèrent aussi un ensemble de lettres et de mémoires. Préparés par l'abbé Gallard, puis par le P. de Querbeuf, neuf volumes parurent, de 1787 à 1792, mais les événements politiques vinrent interrompre l'entreprise.

Dans ces années d'attente et d'incertitude sur l'avenir de cette édition, plusieurs pièces attestées auparavant s'égarèrent ou furent détruites lors de quelque déménagement. Ainsi la célèbre « lettre à Louis XIV » où Fénelon avait dénoncé (sans doute pour le ministre Beauvillier ou pour Mme de Maintenon) l'absolutisme et la vanité qui menaient le royaume à sa perte, refit surface en 1825 dans une collection particulière, pour aboutir finalement à la Bibliothèque Nationale. Après la Révolution, Louis-François-Charles de Salignac-Fénelon, petit-fils du marquis et « aîné de la famille », chercha à vendre la collection des documents qu'il avait récupérés après l'interruption de l'édition. L'Etat ayant refusé de s'en porter acquéreur, le supérieur de Saint-Sulpice, M. Emery, les acheta en 1801 et favorisa aussitôt leur consultation: son ami Mgr de Bausset, évêque d'Alais à la retraite, s'en servit pour son *Histoire de Fénelon*, où il citait beaucoup de pièces inédites. Deux sulpiciens réalisèrent de 1820 à 1830 l'édition en 34 volumes in-8^o des *Œuvres de Fénelon* et de sa *Correspondance*.

L'ensemble conservé depuis 1801 aux Archives de Saint-Sulpice s'est ensuite accru de quelques pièces aux itinéraires surprenants. Un recueil de lettres autographes de Fénelon à la comtesse de Gramont, après avoir appartenu à l'impératrice Marie-Thérèse, fut donné par un général autrichien aux éditeurs sulpiciens. Un volume manuscrit contenait la copie de 69 lettres de Fénelon au chevalier Destouches, maître de l'artillerie durant les campagnes de Flandre, épicurien célèbre que l'archevêque ne désespérait pas d'assagir; on ne connaît pas les autographes de ces lettres, et ce volume fut remis à Saint-Sulpice par le curé de Cirey en Bassigny (Haute-Marne), qui le tenait des héritiers de Mme du Châtelet, auprès de qui Voltaire avait vécu de 1734 à 1740. Etranges cheminements...

Jean Orcibal, le savant éditeur de la *Correspondance de Fénelon* (15 vol. publiés à partir de 1972, deux à paraître), eut fort à faire pour obtenir la copie ou la photocopie de quelques lettres repérées de l'archevêque. Il y en a à Berlin, au Canada, à Bangkok. On en voit presque chaque année passer en vente publique ou dans des catalogues d'autographes. Il a pu arriver que des lots importants de dix, vingt lettres adressées au même correspondant soient mis sur le marché. La British Library de Londres possède ainsi la majeure partie des lettres adressées à un chanoine de Mons, Philippe-Charles Robert, que Fénelon parvint à ramener de ses convictions jansénistes. La correspondance de l'archevêque avec l'intendant de sa province, Charles-Etienne de Bernières, acquise par la Bibliothèque Nationale, est particulièrement importante, du fait des problèmes évoqués entre un grand prélat et le représentant de l'autorité royale. Depuis quelques années, la Bibliothèque Municipale de Cambrai a pu acheter de nombreuses lettres mises en vente, qui s'ajoutent au don qui lui fut fait récemment de toute une collection patiemment rassemblée par un mécène fénelonien. Quant à l'archevêché de Cambrai, qui n'avait rien pu garder de son pasteur le plus célèbre, il a retrouvé au fil des ans quelques pièces qui en concrétisent le souvenir. Retours aux lieux d'origine, après de longs détours...

Irénée NOYE pSS

*
**

La ville et le diocèse de Cambrai ont commémoré en 1995 le troisième centenaire de l'arrivée de Fénelon dans son archevêché. Pendant toute l'année, à Cambrai et au Cateau-Cambrésis surtout, mais aussi dans les villes belges et françaises qui appartenaient alors au diocèse, s'adressant aux différents publics, des conférences (dont la première fut assurée par M. Noye), des expositions, des concerts, des spectacles, des publications ont rappelé l'importance du prélat dans l'histoire de France, dans l'histoire de l'Eglise et dans l'histoire de la pensée. Mais plus précisément, les organisateurs, au sein de l'Association Recherche de Fénelon présidée par Mgr Delaporte, ont voulu qu'un colloque universitaire étudie l'action de l'archevêque dans son diocèse.

Les actes de ce colloque viennent de paraître sous le titre: *Fénelon, évêque et pasteur en son temps, 1695-1715*. Les communications y sont regroupées autour des thèmes suivants:

- Un évêque au carrefour de diverses influences.
- Pastorale et ecclésiologie.
- Fénelon, les pouvoirs et la société de son temps.
- Fénelon après Fénelon.

Ouvrage de 370 pages, disponible en librairies ou, à défaut, au Centre d'Histoire de la Région du Nord et de l'Europe de l'Ouest, Université Charles de Gaulle, Lille III, B.P. 149, 59653 Villeneuve d'Ascq Cedex.

F. MACHELART

SCRIBES, REGISTRES ET CHAPITRES DE MONASTÈRES MAURISTES

Le regretté dom Jacques Dubois et le frère Gérard Chevassu ont déjà traité dans ce bulletin, n°22, septembre 1984, p. 13-22 du « Classement des archives dans la congrégation de Saint-Maur », étudiant les méthodes de classement utilisées par les mauristes, publiant de longs extraits du chapitre IX des *Règles communes et particulières de la Congrégation de Saint-Maur*, relatives au « garde des chartes », c'est-à-dire à celui à qui incombait la conservation des chartes, titres et papiers concernant les droits, possessions, revenus, et privilèges du monastère (1). Ces chartes étaient conservées dans le chartrier ou archivum du monastère, dont l'accès était strictement réglementé.

Le propos de cet article visera plutôt les documents – registres – concernant le « personnel » et la vie au jour le jour des monastères mauristes, dont l'établissement était soigneusement réglementé, mais qui à l'inverse des chartriers eux-mêmes dont la conservation jusqu'à nos jours a pu se faire selon un pourcentage significatif, n'ont pas traversé l'épreuve de la dispersion des moines et de la révolution française dans des conditions aussi satisfaisantes. Ces registres n'étaient pas sous la responsabilité du garde des chartes, mais pour la plupart sous celle du secrétaire du chapitre.

Après avoir évoqué le rôle du secrétaire du chapitre, nous énumérerons les livres prescrits dans la congrégation de Saint-Maur, en nous attachant aux actes capitulaires, avant d'évoquer la transmission de ces registres jusqu'à nos jours.

LE SCRIBA CAPITULI OU SECRÉTAIRE DU CHAPITRE

Il est choisi parmi les séniors par le supérieur – prieur, administrateur ou abbé –, et institué par lui (Déclaration n°8 au chapitre 3 de la Règle de saint Benoît, « De l'appel des frères en conseil », in *Regula S. P. Benedicti cum Declarationibus Congregationis Sancti Mauri*, Paris, 1701). Son acte d'institution est transcrit dans le registre des délibérations capitulaires (2) par le même supérieur (Décl. n° 10 au Ch. 3, *ibid.* p. 25). Il prête serment entre les mains de son supérieur, lors de son institution, ce qui est mentionné dans les registres capitulaires.

L'office du scribe ou secrétaire du chapitre consiste à consigner les actes capitulaires dans le registre, rédiger les expéditions à transmettre, les soussigner, et les marquer le cas échéant du sceau du convent, et établir tous les actes écrits demandés par le supérieur (Décl. n° 8 au Ch. 3, p. 23, n°10,

p. 25). Ce sceau du convent était conservé par lui dans un lieu clos, et ne pouvait être utilisé par le secrétaire que du consentement du supérieur. Les Déclarations précisent que le secrétaire du chapitre doit être prudent et soigneux, puisqu'il exerce sa charge afin qu'il ne survienne aucun grave dommage au monastère.

C'est lui qui tient huit des neuf registres décrits ci après. Il souscrit en outre les quatre registres de la bibliothèque, des reliques et ornements de l'église et des divers matériels.

C'est lui enfin qui lit l'acte d'institution et de nomination du nouveau supérieur au chapitre du monastère, le jour de sa prise de possession, et le transcrit sur son registre (Décl. n° 1 au Ch. 64, « De l'institution de l'abbé », p. 270).

La *Regula S. P. Benedicti cum Declarationibus Congregationis Sancti Mauri*, dans les Déclarations au chapitre sur l'appel des frères en conseil, nous donne la liste des livres qui doivent être tenus dans chacun des monastères appartenant à ladite congrégation. Les constitutions de 1769 de la congrégation de Saint-Maur n'apportent pas de modification majeure aux prescriptions des Déclarations publiées en 1701, précisant parfois l'application des déclarations précédentes. Nous allons examiner chacun de livres prescrits par le droit propre, et donner le cas échéant quelques références quand des spécimens de ces livres existent encore. Une enquête couvrant l'ensemble de la France permettrait certainement si elle était menée à bien, de compléter nos explications, peut-être d'en infirmer certaines, et en tout état de cause, se révélerait d'une utilité remarquable si elle voyait la réalisation d'un répertoire complet des sources archivistiques mauristes proprement monastiques.

PREMIER LIVRE, reprenant les **élections et décrets confirmés par les Chapitres généraux** (Décl. n°9 au Ch. 3, p. 23). Ces catalogues de nouveaux supérieurs et Règlements nouveaux et confirmés des chapitres généraux, étaient apportés par le nouveau prieur, de retour du chapitre général, avec ses propres lettres d'institution et de nomination, pour être lus à la communauté dont il devenait le supérieur (3). Ces Règlements nouveaux sont lus au chapitre du monastère, ainsi que le déclarent les procès-verbaux. Ont-ils été copiés sur un registre spécial dans chaque monastère ; on peut penser qu'il y eut des négligences, car dans certains cas, les prieurs font copier le texte des Règlements des chapitres généraux dans le registre des actes capitulaires lui-même (4). Néanmoins il était nécessaire que chaque monastère possède un état à jour des Règlements des chapitres généraux.

Des registres d'élections des supérieurs et décrets des chapitres généraux sont conservés à la Bibliothèque d'Auxerre, ms 130 et 131 (5). D'autres registres du même type se trouvent dans les bibliothèques de Sens et de Bourges. Des registres d'élections des supérieurs de la congrégation de Saint-Maur sont conservés à la Bibliothèque de Chartres, en provenance de Saint-Père de Chartres (6). Nous sommes ici manifestement en présence d'exemplaires de ce « premier livre ». En est-il de même pour les Règlements des chapitres généraux conservés à la Bibliothèque Nationale, ms fr. 17673, et ms lat. 13862, je ne sais.

DEUXIÈME LIVRE, reprenant les **Ordinations des Chapitres généraux** en langue vulgaire (Décl. n°9 au Ch. 3, p. 23), et dans une autre partie du même livre, les **ordinationes ou monitions du Supérieur général, et les monitions communes des Visiteurs**.

Les « Avis aux supérieurs », en français, signés par le secrétaire du chapitre général du ms fr. 24151 de la Bibliothèque Nationale, semblent être ces *ordinationes* des chapitres généraux.

Si ces *ordinationes* des chapitres généraux de la congrégation de Saint-Maur nous sont connus par les exemplaires conservés à la Bibliothèque Nationale ou aux Archives Nationales, il n'en est pas de même pour les *ordinationes* ou *monita* du Supérieur général. S'agit-il des lettres circulaires envoyées par les Supérieurs généraux successifs à tous les monastères, et aujourd'hui éparpillées dans de nombreux fonds, et dont semble-t-il aucune liste exhaustive n'a été établie ? S'agit-il d'*ordinationes* et *monita* des Supérieurs généraux, lettres particulières relatives au monastère lui-même, comme le laisserait penser l'adjonction des « monitions communes des visiteurs » ? Nous ne savons s'il existe des « deuxièmes livres » complets reprenant l'intégralité de ce que les Déclarations demandaient. Seule l'étude d'un « deuxième livre » permettrait de donner une réponse à la question.

TROISIÈME LIVRE, comportant les **actes de Visites** (Décl. n°9 au Ch. 3, p. 23).

Ces textes de visites donnent l'état des dettes, des emprunts, le nombre de religieux, et même la liste des religieux du monastère pour certaines années, les travaux en cours, les problèmes courants; ainsi les Visites de Saint-Etienne de Caen, H 1889 aux archives départementales du Calvados. Ces actes de visites sont le reflet des actes regroupés par province et conservés aux Archives Nationales (7).

QUATRIÈME LIVRE reprenant, les **noms des bienfaiteurs et amis éminents** du monastère, le nom de ceux qui en ont obtenu des **lettres gracieuses d'affiliation**, en notant les bénéfiques que le monastère en a reçu, le jour et l'année.

Dans une autre partie du même livre, les **noms des frères défunts**, et ce qui à leur propos et au jugement du supérieur aura été jugé digne d'être noté, et même envoyé au Supérieur général (Décl. n°9 au Ch. 3, p. 24, et Décl. n°18 au Ch. 36, « Des frères malades », p. 151). Le supérieur veillera à ce que le secrétaire du chapitre écrive le nom, la dignité, la date du décès dans le livre prévu à cet effet.

Le nombre de décès de moines mauristes, convers et commis de 1618 à 1790, a été très variable selon les monastères. L'importance des nécrologes s'en ressent (8).

Deux pratiques semblent avoir existé pour l'inscription du nom des défunts dans les nécrologes: soit une notice courte, comme dans l'obituaire de Saint-Pierre-sur-

Dives (9), à Jumièges (10), soit une notice longue, comme à Saint-Germain-des-Prés (11), au Bec (12), ou à Saint-Denis (13).

Deux méthodes étaient également utilisées pour l'inscription : au fur et à mesure des décès, comme à Saint-Pierre-sur-Dives et Jumièges, ou selon l'ordre des mois et des quantième, comme au Bec. Avaient-ils un usage liturgique ? Cette seconde méthode permettrait de le supposer, mais aucun texte n'y fait une allusion nette.

Les nécrologes pouvaient être rédigés en français, ainsi au Bec, à Saint-Germain-des-Prés, ou en latin, à Saint-Pierre-sur-Dives.

Les notices intéressantes du nécrologe étaient parfois communiquées au supérieur général, selon la suggestion même des déclarations. Elles ont pu ainsi être publiées par d'autres auteurs : ainsi dom Martène fait référence à plusieurs reprises au Nécrologe du Bec, réutilisant des notices entières, ainsi dans l'Histoire de la Congrégation de Saint-Maur pour dom Jean-Baptiste Housseye (14), pour dom Jacques Irrebert (15), pour dom Toussein Lorain (16).

CINQUIÈME ET SIXIÈME LIVRES, contenant les **actes de profession** des novices tant de chœur que convers, et les **contrats des commis**, en doubles originaux (Décl. n°9 au Ch. 3, p. 24).

Bien entendu tous les monastères n'étaient pas munis de ce type de livres, dans la mesure où chaque province mauriste ne comportait qu'un ou deux monastères dans lesquels résidait un noviciat. Les registres demeuraient-ils dans le monastère où avait été émise la profession, ou étaient-ils transmis le cas échéant là où le noviciat était transféré, je ne sais (17).

Les constitutions de 1769 précisent que le procès-verbal des questions et réponses relatives à l'engagement du profès sera soussigné par deux témoins séculiers, le célébrant, deux sénéiers et le secrétaire du chapitre (p. 157). Les mêmes constitutions ajoutent (p. 159), que le profès transcrira dans deux livres distincts son acte de profession, le soussignant, ainsi que le supérieur ayant reçu la profession, deux sénéiers, deux témoins séculiers et le secrétaire du chapitre. Un de ces livres devait être déposé tous les cinq ans « in archivo publico », ce qui explique que de tels registres soient conservés dans la série E de nos archives départementales, et non dans la série H. Un certain nombre de registres de vêtements et professions ont subsisté jusqu'à nos jours, ainsi ceux de Jumièges, Le Bec, Saint-Denis (18).

SEPTIÈME LIVRE, livre des **vêtements**, avec le nom et le prénom par lequel le novice était appelé dans le monde,

le nouveau prénom si on lui en a imposé un, son lieu d'origine, son diocèse, le nom de ses parents, le lieu, jour et an où il a reçu l'habit, et qui le lui a donné. Avant la vêtue, il sera fait l'examen des cas pouvant irriter la future profession, ce qui sera repris par acte authentique rédigé par le secrétaire du chapitre et soussigné par le novice et le supérieur. Avant la profession, l'examen sera réitéré. Le secrétaire du Chapitre ajoute la date du jour où ils ont été soumis au scrutin du Chapitre en vue de la profession. Il ajoute également le cas échéant s'il a été renvoyé ou s'il est parti librement. Il note enfin le jour, mois et an de la profession (Décl. n°7 sur le Ch. 58, « De la manière de recevoir les frères », p. 230-233, et Décl. n°9 au Ch. 3, p. 24).

HUITIÈME LIVRE, reprenant les choses notables, au jugement du supérieur, qui sont survenues en faveur ou au détriment du monastère, et dans une autre partie du même livre, la mémoire des fondations (de messes) (Décl. n°9 au Ch. 3, 24). Entre autres ont été conservés le Livre des Choses mémorables de Saint-Taurin d'Evreux (19), le Livre des choses notables du monastère de Saint-Ouen de Rouen (20), celui de Saint-Laumer de Blois (21).

Les Déclarations prévoient que tous ces livres doivent être conservés sous triple clé avec le grand sceau du convent qui doit être utilisé pour les actes qui nécessitent d'être expédiés au nom de tout le convent.

NEUVIÈME LIVRE, registre des **Actes capitulaires**. Le supérieur note dans ce livre la nomination du secrétaire du Chapitre, acte soussigné par deux sénéiers. Ce livre sera utilisé par le secrétaire du Chapitre pour y inscrire en bonne et due forme les actes des délibérations capitulaires, chaque étant lu au Chapitre par le secrétaire et soussigné par le supérieur et deux sénéiers. Les contrats sont ensuite établis en la forme authentique par des tabellions qui n'étaient pas présents pendant la délibération capitulaire. Ils prennent acte que la délibération a été prise à la majorité des voix et soussignée.

Il ne semble pas que ce neuvième livre, comme les huit premiers, soit à tenir sous triple clé, puisqu'il sert pour les réunions capitulaires, fréquentes.

Les Chapitres particuliers des monastères sont convoqués par le supérieur (Décl. n°3 au Ch. 3, p. 19), à chaque fois que cela est nécessaire. Ceux qui ont voix au Chapitre (Décl. n°3 au Ch. 3, p. 20) sont les profès de chœur. Sont exclus ceux qui sont suspens à divinis ou frappés d'excommunication majeure, ecclésiastique ou régulière, qui sont privés de voix active et passive, et tous ceux, même profès clercs, qui sont pour un temps limités reçus dans un monastère.

Sont proposées à la délibération des capitulants (Décl. n°4 au Ch. 3, p. 20) : les présentations et collations des Bénéfices et offices tant aux ecclésiastiques qu'aux laïcs, qui reviennent au Chapitre, les procurations à donner pour gérer des affaires, toutes les aliénations de biens immobiliers ou d'objets précieux, toutes les locations qui dépassent neuf années, ainsi que celles qui dépassent la somme de cent Livres. Les locations inférieures à cette somme relèvent du supérieur avec le consentement des sénéiers.

Les Déclarations exposent longuement la manière de demander les avis et de porter les décisions (Décl. n°5 au Ch. 3, p. 21, Décl. n°6 au Ch. 3, p. 22). Après les prières habituelles, le supérieur expose l'affaire, et en donne les raisons et les arguments, de part et d'autre. Il interroge ensuite celui qui par ordre de préséance vient après lui, puis ceux qui sont assis du même côté de la salle du Chapitre, il interroge ensuite ceux qui sont de l'autre côté, tous les autres se taisant pendant ce temps, à moins que l'un ou l'autre n'ait obtenu la permission expresse de parler.

Que chacun fasse attention à ce qu'il dit sans condamner ou froisser les autres, mais qu'il expose ce qu'il pense avec humilité et modestie, selon ce que prescrit la Règle. La décision qui prévaudra est celle qui aura obtenu au scrutin plus de la moitié des suffrages. En cas d'égalité, c'est l'avis du supérieur qui l'emporte; en son absence, c'est l'avis du sous-prieur. Si les scrutins sont divisés entre trois solutions ou plus, et qu'aucune n'obtient la moitié des voix,

on exclura celle qui a obtenu le moins de voix, et on fera ainsi jusqu'à arriver à une possibilité de choix entre deux solutions, celle qui obtenait alors le plus de voix l'emportant. Les propositions d'aliénations sont soumises par le supérieur au Chapitre de son monastère, puis transmises au Chapitre général ou au Supérieur général, entre deux Chapitres (Décl. n°12 au Ch. 3, p. 26).

Ces délibérations pour éviter que la mémoire ne s'en perde, et afin de ne pas engendrer de graves dommages pour le monastère, doivent être transcrites sur un livre spécial par le secrétaire du Chapitre (Décl. n°8 au Ch. 3, p. 23), nommé ainsi qu'il est dit ci dessus.

De nombreux registres capitulaires demeurent, ainsi ceux de Saint-Ouen de Rouen, Fécamp, Valmont, Jumièges, Boscherville, Lyre, Saint-Taurin d'Evreux, Les Blancs-Manteaux (22).

Outre ces neuf livres, sont également tenus dans chaque monastère plusieurs autres livres prescrits par les Déclarations, dans d'autres chapitres.

10 – Un livre qui doit reprendre toutes les **transactions, contrats, concordats** et tous les actes qui sont passés par devant notaire, et soussignés par les tabellions et vérifiés par eux. Tous arrêts et jugements doivent également être copiés dans ce livre et soussignés (actes publics et juridiques) (Décl. n°5 au Ch. 31, « des qualités du cellérier du monastère », p. 112).

Si l'acte capitulaire, exposé plus haut, devait être suivi d'un acte établi par un tabellion, ce dernier ne devait pas être appelé avant que le secrétaire du chapitre n'ait lu son propre acte devant le chapitre réuni, et n'ait recueilli la signature du supérieur et de deux sénéiers, auxquels il ajoute sa propre signature. Si dans la délibération les suffrages n'avaient pas été unanimes, il est demandé que

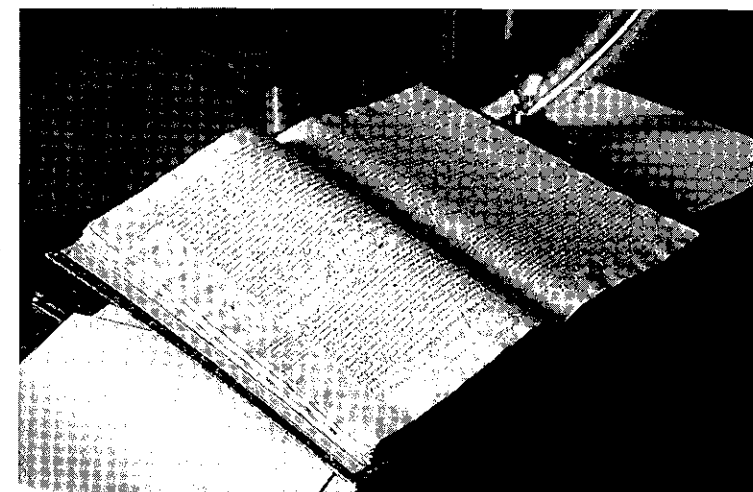
tous ceux qui avaient été présents à la délibération souscrivent l'acte établi par le tabellion et lu publiquement, même si leur opinion était divergente. celui qui refuserait avec entêtement serait privé de voix passive et active pour un an.

11 – Le **livre des sénéiers**, dans lequel doivent être consignés les actes soumis à délibération, ayant obtenu la majorité, quand le

consentement des sénéiers est requis. Ces actes, rédigés et conservés par un sénéier, sont souscrits par tous (Décl. n°19 au Ch. 3, p.31).

Quels sont ces « sénéiers » ? Dans les monastères particuliers, les sénéiers sont le sous-prieur, le maître des novices et les doyens. Là où il n'y a pas de maître des novices ou de doyens pour former le nombre de quatre, on y suppléera par ceux que le supérieur du monastère choisira, parmi ceux désignés par le Visiteur. S'il y a dans le monastère moins de quinze moines de chœur, un seul sénéier suffira, outre le sous-prieur (Décl. n°17 au Ch. 3, p. 29, et Décl. n°3 au Ch. 65, « Du prieur du monastère », p. 274).

Les actes de délibérations des sénéiers, quand leur consentement est requis à la majorité, doivent être consignés par écrit par l'un d'eux, qui aura la garde du dit livre des sénéiers, et soussignés par tous (Décl. n°19 au Ch. 3, p. 31).



Registre de vêtements et professions de l'abbaye Saint-Pierre de Jumièges, 1670-1715, nombreuses lacunes, 78 ff. Registre in-folio demeuré dans la paroisse de Jumièges, puis en d'autres lieux. Archives de l'abbaye Saint-Wandrille depuis 1912.

Photo Benoît DEBLEDS - Saint-Wandrille

Le prieur traite avec eux des affaires qui ensuite devront être proposées à tout le chapitre, et d'autres affaires, si le besoin s'en révèle, et chaque mois de l'observance régulière (Décl. n°17 au Ch. 3, p. 30). En cas d'urgence, le prieur peut traiter avec les seuls sénieurs présents. Ils doivent garder secret ce dont ils ont débattu (Décl. n°21 au Ch. 3, p. 31).

Les sénieurs de chaque monastère doivent écrire une fois par an, aux «calendes de mars», au Supérieur général (23), un rapport sur l'état du temporel et du spirituel (Décl. n°7 au Ch. 54 « Si un moine peut recevoir des lettres ou quelque autre chose », p. 212).

Un bon exemple de registre des délibérations du conseil des sénieurs est celui de Saint-Germain-des-Prés pour les années 1767-1781 (24).

12 – Les livres du dépositaire, livres de comptabilité (Décl. n°6 au Ch. 31, p. 113-114, n° 12-13 du Ch. 31, p. 117).

Ils comportent les registres de cellérierie, le cellérier étant chargé des recettes, le registre de sous-cellérierie – c'est-à-dire une comptabilité matières –, le registre de dépositaire – le frère dépositaire réglant les dépenses ou mises de la communauté –, le compte général, le livre de coffre. Les registres sont montrés tous les mois au supérieur, chaque trimestre aux sénieurs, et chaque année au visiteur. Ont subsisté les livres de comptes de nombreux monastères, dont ceux des abbayes de Saint-Ouen, Jumièges et Saint-Wandrille, du Prieuré des Blancs-Manteaux (25).

13 – Le Livre des procès, ou *Memoriale litium* (Décl. n°15 au Ch. 31, p. 118).

Il s'agit du registre récapitulatif tous les procès même mineurs, que le procureur – dont c'est la charge – devra pouvoir montrer à son supérieur et au visiteur. Les procès ne peuvent être intentés par le procureur sans avoir consulté au préalable le cellérier, et sans avoir obtenu l'autorisation du supérieur.

14 – La matricule, *Matricula monachorum professorum congregationis sancti Mauri*, a été publiée par dom Yves Chaussy, Paris, 1959. Elle a été établie à partir des trois volumes de matricule, 1666, 1669, 1690, mis à jour par le secrétaire du chapitre de chaque monastère (26). Cette mise à jour devait être effectuée à partir des listes publiées après chaque chapitre général, soit tous les trois ans, qu'il s'agisse de listes des jeunes profès (27), ou de liste des défunts (28).

Les monastères conservaient, ou devaient conserver à la fois matricule à jour et catalogue, si on prescrit de tenir

la matricule, ou catalogue de tous les moines profès de la congrégation selon l'ordre de profession, avec nom, prénom, âge, date et lieu de profession, c'est pour que l'on respecte au mieux l'ordre prescrit entre les frères (Décl. n°5 au Ch. 63, Sur l'ordre à garder dans le monastère, op. cit. p. 267).

Une matricule indépendante était établie pour les convers et les commis, *Matricula fratrum conversorum congregationis sancti Mauri...* et *Matricula commissorum stabilitorum congregationis sancti Mauri*, et tenue de façon identique. Il semble que la tenue de la matricule des commis ait été imparfaite (29).

Dom Chaussy donne (30) une liste de matricules conservées tant à Paris, à la Bibliothèque Nationale ou aux Archives nationales, que dans des bibliothèques de province. Que le troisième volume dans plusieurs cas n'ait pas été tenu à jour jusqu'en 1788, année du dernier chapitre général, et donc des dernières listes fournies, montre que la mise à jour par tous les monastères de ces matricules connut un certain nombre de lacunes.

On pourrait s'étonner qu'il n'y ait aucun registre pour ce qui concerne les ordinations. Il faut se rappeler que les appels aux ordres se faisaient alors sous la responsabilité du Régime, et ne donnaient pas lieu à délibération dans les monastères. D'autre part, les ordinations se déroulaient non pas dans l'église du monastère, mais là où les ordinaires du lieu conféraient les ordres, cathédrale, chapelle épiscopale, etc. Les registres diocésains d'ordination, désormais s'ils existent encore aux Archives départementales, portent donc mention des ordinations des moines mauristes. Des archives de monastères mauristes peuvent avoir conservé – aux Archives départementales aussi – divers titres relatifs à ces appels aux ordres (31).

Le secrétaire du Chapitre doit également souscrire des registres établis par d'autres que lui-même:

15 – Le registre de la bibliothèque (Constitutions de 1769, p. 226).

Le bibliothécaire rédige deux catalogues, ou poursuit la tenue des deux déjà existant, y ajoutant les livres achetés. Peut-être le catalogue de l'abbaye de Saint-Père de Chartres est-il de ce type de livre (32) ? L'un des catalogues contient la liste des livres par matières, l'autre la liste des livres par ordre alphabétique. Chaque livre de la bibliothèque porte la mention de l'inscription au catalogue (33). On montre à chaque visite au visiteur le catalogue des livres récemment achetés, en présence du supérieur et des sénieurs.

16 – Le registre des reliques et ornements de l'église (Constitutions de 1769, p. 227-228).

Le sacristain établit un inventaire dans lequel il répertorie les reliques et les châsses, les vases sacrés en or ou en argent, les ornements rangés par classes, couleur et prix, les livres de chœur et de cérémonies, les ustensiles de bronze, d'étain ou de fer, les ustensiles de bois, les peintures et images qui décorent le chœur, l'église, la sacristie et les chapelles, les linges de toutes espèces.

17 – Le registre du matériel qui ne diminue pas facilement par le temps et l'usage.

Les trois derniers registres énumérés, soussignés par le supérieur et le secrétaire du chapitre, sont conservés dans le coffre du dépositaire et doivent être montrés au visiteur lors de sa visite annuelle (Décl. n°2 au Ch. 32, «Des outils et objets du monastère», p. 23).

18 – Le registre du matériel qui déperit par l'usage. Ce dernier registre, d'usage fréquent, est conservé chez le supérieur.

Comment ces livres tenus dans les monastères de la congrégation de Saint-Maur nous sont-ils parvenus ?

Les lettres patentes du 27 novembre 1789 rendues à la suite du décret du 2 novembre 1789, qui mettait à la disposition de la nation française tous les biens ecclésiastiques, imposaient aux monastères et aux chapitres l'obligation de dresser et de déposer aux greffes des municipalités l'inventaire de leurs archives et le catalogue de leur bibliothèque.

Le décret du 13 février 1790 stipulait que La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaissait plus de vœux monastiques solennels, et qu'en conséquence les ordres et congrégations réguliers étaient supprimés. Lors de cette suppression, les archives devaient devenir propriété de la nation, au même titre que les biens.

La loi du 5 novembre 1790 concernant la vente des biens déclarés nationaux contenait en son article IX titre III cette disposition : « Les registres, les papiers, les terriers, les chartes, et tous titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrations de département ou de district, seront déposés aux archives de district de la situation desdits bénéfices ou établissements, avec l'inventaire qui aura été ou qui sera fait préalablement. » Un décret de la convention des

31 octobre, 3, 10 et 25 novembre 1792 spécifie : « Les titres et papiers inventoriés sont portés ou envoyés sur-le-champ au directoire du district » (34).

Les chartiers de monastères ont donc été versés dans des délais plus ou moins longs, et avec des pertes plus ou moins importantes, aux districts puis aux dépôts d'archives départementales.

Les confiscations d'archives concernaient en premier lieu ce qui avait un lien avec le temporel. Les archives concernant la vie de la congrégation, du Régime, des monastères ne semblent donc pas figurer de droit parmi les documents nationalisables, et dont l'intégration aux dépôts d'archives était souhaitée.

Les livres et registres concernant le « personnel » de la congrégation n'ont pas toujours suivi le chemin des chartiers, pour la simple raison que de fait ils ne faisaient pas partie intégrante des papiers qui devaient être remis aux administrations concernées, car n'ayant – sauf exceptions – aucun rapport avec les biens nationalisés.

De plus, ces livres n'étaient souvent détenus ni dans la bibliothèque, ni dans le chartier. Dans la mesure où ils étaient d'usage régulier, ils se trouvaient donc à la disposition du secrétaire du chapitre et non du garde des chartes. Leur sort en 1790 fut donc divers.

Certains registres furent donc emportés par le dernier titulaire de la charge de secrétaire du chapitre, ainsi pour le dernier registre capitulaire de Saint-Georges de Boscherville semble-t-il, « celui de 1724 jusqu'en 1789 n'a pas été retrouvé dans le chartier de cette abbaye, les moines l'ont soustrait avec leurs autres secrets » (35), ou par le prieur, le cellérier, le dépositaire.

Certains ont suivi le sort du chartier, pour la simple raison qu'ils s'y trouvaient géographiquement conservés, et ont donc été intégrés aux dépôts d'archives.

Certains ont sans doute été détruits dès 1790, les moines préférant supprimer ces registres concernant les affaires internes d'une congrégation désormais supprimée.

Le décret du 7 messidor an II (25 juin 1794) de la Convention, classe en trois catégories les papiers conservés dans les dépôts, qui devaient être triés par l'Agence temporaire des titres, puis après 1796 par le Bureau de triage des titres :

- 1) les chartes et manuscrits intéressant l'histoire, les sciences et les arts, ou pouvant servir à l'instruction, sont destinés aux bibliothèques ;
- 2) les papiers considérés comme encore utiles pour l'administration et le public sont destinés à entrer aux archives ;

3) les papiers considérés comme inutiles ou purement féodaux sont destinés à la destruction.

Une bonne part de nos registres, datant de moins de 170 ans, n'entraient que rarement dans la première catégorie.

Certains entraient en revanche dans la deuxième catégorie et furent donc conservés pour des raisons pratiques: livres de comptes, encore en cours quand les municipalités prirent la place des communautés dans le contrôle et la responsabilité de la gestion des biens conventuels. Ainsi de nombreuses comptabilités de monastères sont conservées pour la période 1780-1790. Des registres capitulaires furent versés aux archives de district puis de département, parce que présentant des précisions pour les baux de domaines ou terres appartenant désormais à la nation.

Une bonne part dut être considérée comme inutile, et fut détruite par l'administration, parce que de composition récente, ils ne présentaient aucun intérêt, dans le cadre de la constitution des grandes bibliothèques publiques et des archives.

Il est intéressant de noter qu'en règle générale, seuls nous sont parvenus les registres entrés tant dans les bibliothèques municipales ou à la Bibliothèque Nationale, que dans les archives tant nationales que départementales, alors que ceux qui avaient été distraits par le secrétaire du chapitre, le prieur ou le cellérier nous sont très rarement parvenus.

Frère Hugues LEROY

30 janvier 1997

NOTES

(1) Il est à noter que sont inclus dans ces chartes et papiers les journaux de recette et de dépense et les comptes (12 et 13 du chapitre IX), qui seront mentionnés dans le présent article.

(2) Cf. infra, 9^e livre.

(3) Ainsi mention est faite de cette lecture des Règlements au procès-verbal de l'acte du 6 juillet 1745, fol. 1 du registre capitulaire de Saint-Wandrille 16 H 164 aux archives départementales de Seine-Maritime, de l'acte du 17 juillet 1748, *ibid.*, fol. 17, etc.

(4) Ainsi pour le chapitre général de 1788, *ibid.* fol. 140.

(5) Registres d'élections des supérieurs et décrets des chapitres généraux pour les années 1645-1736, 1636-1699 et 1702-1769, Bibliothèque d'Auxerre, ms 130 et 131.

(6) Registre pour les années 1690-1783, ms 440 (548) de la Bibliothèque de Chartres.

(7) Ainsi le Registre des visites de la province de Normandie, L 825 couvrant les années 1730-1771, et L 826 les années 1771-1788.

(8) Ainsi dans la province de Normandie, il s'établit entre 4 et 169... On y compte le nombre suivant de décès : 4 à Fontenay, 7 à Ivry et à Valmont, 8 à Cerisy, 9 à Beaumont, Josaphat, Lessay et Aumale, 13 à Saint-Vigor de Bayeux, 14 à Lonlay et Saint-Pierre sur-Dives, 16 à Boscherville, 18 à Préaux, 20 à Bonneval, 24 à Coulombs, 25 à Saint-Taurin d'Evreux, 26 à Saint-Père de Chartres, 27 à Bernay, 34 à Conches, 38 à Saint-Germer, 48 à Lyre, 49 à Bonne-Nouvelle de Rouen, 59 à Saint-Evroult, 60 à Caen, 70 à Sées, 71 à Tiron, 85 à Saint-Ouen de Rouen, 99 à Jumièges, 114 à Saint-Wandrille, 161 à Fécamp, 169 au Bec.

(9) Obituaire de Saint-Pierre sur Dives, H 7099 des archives départementales du Calvados, sur lequel est transcrit le décès le 8 septembre 1792, donc après la dispersion des religieux, de dom Jean-Baptiste Oblin, « *sepultus est in coemeterio habitantium Sti Petri supra Divam* ».

(10) Catalogue des religieux morts et enterrés en le monastère de Jumièges depuis 1624 jusque 1774, Bibliothèque Nationale, nouv. acq. fr. 4170, fol. 177 (430) à 203 (443).

(11) Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés, Bibliothèque Nationale, ms fr. 16861, publié par Jean-Baptiste Vanel, Paris, 1896.

(12) Le nécrologe du Bec ne subsiste plus en son intégralité, mais dom Charles Antoine Blanchard en avait tiré des notes en 1790, ms 289 de la bibliothèque de Caen, fol. 211-218, publiées par René Norbert Sauvage, sous le titre « Extraits du nécrologe de l'abbaye du Bec » dans le Bulletin philologique et historique en 1924, p. 161 sq.

(13) Archives nationales, LL 1320.

(14) Ed. Charvin, Ligugé-Paris, T. VIII, p. 38.

(15) *Ibid.* T. IX, p. 171-172.

(16) *Ibid.* T. IX, p. 175.

(17) Hormis les professions émises dans des monastères de la congrégation de Saint-Vanne avant que la congrégation de Saint-Maur ne s'en distingue, les professions ont été émises dans les monastères suivants, sièges de noviciats à un moment ou à un autre de l'histoire de la congrégation. Les noms de monastères suivis d'un * sont ceux dans lesquels des professions ont été émises entre 1781 et 1789, et qui en conséquence ont été les derniers à établir des registres de vêtements et de profession : Province de France: Notre-Dame des Blancs-Manteaux (Paris), Saint-Pierre de Corbie (Somme), Saint-Faron de Meaux* (Seine-et-Marne), Saint-Rémy de Reims* (Marne), Saint-Denys* (Seine-Saint-Denis), Saint-Riquier* (Somme), Saint-Lucien de Beauvais (Oise), Saint-Médard de Soissons (Aisne).

Province de Normandie : Saint-Pierre de Jumièges* (Seine-Maritime), Notre-Dame du Bec* (Eure), Saint-Evroult (Orne), Notre-Dame de Lyre (Eure), Trinité de Lessay (Manche), Saint-Wandrille (Seine-Maritime), Saint-Martin de Sées (Orne), Saint-Ouen de Rouen* (Seine-Maritime).

Province de Bretagne: Saint-Vincent du Mans* (Sarthe), Notre-Dame de La Couture du Mans* (Sarthe), Saint-Clément de Craon (Mayenne), Mont-Saint-Michel (Manche), Saint-Sauveur de Redon (Ille-et-Vilaine), Saint-Serge d'Angers* et Saint-Nicolas d'Angers* (Maine-et-Loire), Saint-Melaine de Rennes* (Ille-et-Vilaine), Saint-Martin de Marmoutier (Indre-et-Loire), Saint-Pierre de Bourgueil (Indre-et-Loire), Saint-Florent de Saumur* (Maine-et-Loire), Saint-Magloire de Léhon (Côtes d'Armor).

Province de Chezal-Benoît : Saint-Augustin de Limoges (Haute-Vienne), Saint-Junien de Nouaillé (Vienne), Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), Saint-Allyre de Clermont* (Puy-de-Dôme), Saint-Jouin de Marnes (Deux-Sèvres), Saint-Robert de La Chaise Dieu* (Haute-Loire), Saint-Maixent* (Deux-Sèvres), Saint-Thibéry* (Hérault).

Province de Toulouse : Séminaire Saint-Louis de Toulouse, et La Daurade de Toulouse* (Haute-Garonne), Sainte-Croix de Bordeaux* (Gironde), Saint-Sever-Cap-de-Gascogne* (Landes), Notre-Dame de Lagrasse* (Aude), Saint-Sauveur d'Aniane* (Hérault), Saint-André de Villeneuve-les-Avignon* (Gard).

Province de Bourgogne : Fleury sur Loire* (Loiret), Trinité de Vendôme* (Loir-et-Cher), Saint-Bénigne de Dijon (Côte d'Or), Saint-Jean de Réôme à Moutier-Saint-Jean* (Côte d'Or).

(18) Registre de professions de Jumièges 1670-1715, petit in-folio retrouvé jadis par un curé de Jumièges, donné à l'abbaye Saint-Wandrille en 1912, registre de professions de Jumièges, 1623-1634, Arch. Nat. LL 1020; Registre de vêtements et professions de Jumièges, 1739-1779, Archives départementales de Seine-Maritime (ADSM), série 4 E; registre de professions du Bec, 1628-1633, Arch. Nat. LL 1002; Réception des novices de Saint-Denis, 1653-1773, Arch. Nat. LL 1321; Registre de profession de Saint-Faron de Meaux, 1637-1642, Archives Nationales, LL 1001.

(19) Livre des Choses mémorables pour les années 1699-1738, Archives départementales de l'Eure, H 811.

(20) Livre des choses mémorables pour les années 1660-1752, ADSM 14 H 30.

(21) Livre des choses mémorables de Saint-Laumer de Blois, 1641-1700, aux archives départementales du Loir-et-Cher.

(22) Registres capitulaires de Saint-Ouen de Rouen, 1660-1698, ADSM 14 H 31, 1698-1746 14 H 32, 1739-1751, 14 H 33, 1739-1789, 14 H 34 ; Actes capitulaires de Fécamp, 1650-1723, ADSM 7 H 42 ; Actes capitulaires de Valmont, 1754- 1785, ADSM, 19 H ; Actes capitulaires de Jumièges, 1626-1665, ADSM, 9 H 36, 1745-1790, 9 H 37 ; Actes capitulaires de Boscherville, 1660-1725, ADSM, 13 H 45 ; Actes capitulaires de Lyre, 1676-1788, Archives départementales de l'Eure, H 582 ; Actes capitulaires de Saint-Taurin d'Evreux, Archives départementales de l'Eure, H 810 ; Registres capitulaires des Blancs-Manteaux, 1739-1790, Archives Nationales, LL 1425.

(23) Chaque supérieur de monastère et chaque maître des novices devait envoyer également leur rapport sur les mêmes sujets au Supérieur général, trois fois par an, aux « calendes d'avril, août et décembre ». Les Visiteurs écrivaient au Supérieur général et rendaient compte après chaque visite de monastère, soit tous les ans (Décl. 7 au Ch. 51, op. cit. p. 212).

(24) Bibliothèque Nationale, ms fr. 16860.

(25) Revenus et charges de l'abbaye de Saint-Ouen 1781-1786, ADSM 14 H 135; Registres de comptabilité de Jumièges 1783-1790, ADSM, 9 H 64 à 76; id. de Saint-Wandrille, ADSM, 16 H 48 à 5; Journaux du cellérier et du dépositaire des Blancs-Manteaux, 1770-1783, Archives Nationales, H5* 39001 à 3913.

(26) Chaussy, op. ch. p. XI.

(27) Ainsi un bon nombre de catalogues de profès sont conservés à la bibliothèque d'Amiens, (Histoire des bénédictins, mélanges n° 1078), provenant de Corbie. On voit que le prieur arrivant dans un monastère pour prendre possession, y vient avec ses lettres d'institution et de nomination, les Règlements du chapitre général, et les catalogues de jeunes profès depuis le chapitre précédent (acte du 6 juillet 1745, fol. 1 de 16 H 164, registre capitulaire de Saint-Wandrille aux archives départementales de Seine-Maritime, 17 juillet 1748, fol. 17 *ibid.*).

(28) Chaussy, op. cit. p. XII ; les Archives Nationales conservent les catalogues des défunts à partir de 1751, L 816.

(29) Elles ont été également éditées par Chaussy, op. cit. Sur la tenue de ces deux matricules, p. XV.

(30) Op. cit. p. XVI-XVII.

(31) Ainsi les lettres de gradués, titres cléricaux des aspirants aux ordres, classés par ordre chronologique 1656- 1781 de l'abbaye Saint-Georges de Boscherville, aux ADSM 13 H 36.

(32) Ms 1147 de la Bibliothèque de Chartres.

(33) Tous les livres des anciennes bibliothèques mauristes portent cette mention.

(34) Pour la conservation des archives, Jean Guérout, « Série K Monuments Historiques », in Les Archives Nationales. Etat général des fonds, T. I, Paris, 1978, p. 23 1 ; Chartes de l'abbaye de Jumièges (v. 825 à 1204) conservées aux archives de la Seine Inférieure, éd. J.-J. Vernier, Société d'histoire de Normandie, Rouen-Paris, 1916, p. VIII.

(35) ADSM 13 H 45.

LA VENUE DU SAINT-PÈRE

JEAN-PAUL II

A TOURS

IMPRESSIONS ET RÉACTIONS D'UNE ARCHIVISTE

Au nord de Tours, une vaste maison blanche, dominée par un clocher de tuffeau ; c'est la Maison-Mère des Sœurs Dominicaines de la Présentation qui porte le nom de « Grande Bretèche ». Elle est située sur la rive droite de la Loire. Le pont de pierre (pont Wilson) la sépare de la ville qui se découvre mieux depuis l'enclos situé sur le coteau. D'un foisonnement de toits gris-bleus émergent dômes, tours et flèches : la cathédrale Saint Gatien, la basilique Saint Martin et bien d'autres bâtiments religieux et civils.

Depuis 1848, la Grande Bretèche abrite le chef-lieu de la Congrégation.

La perspective d'un éventuel séjour du pape en ses murs a-t-elle été un jour évoquée ? Jamais que je sache ! Nous avons bien reçu... le Général de Gaulle et Madame lors d'un passage à Tours en 1959 mais c'était pour leur permettre d'assister « en paix » à l'Eucharistie dominicale, à leur demande.

Le Saint Père, lui, a demeuré trois jours dans la maison. Évidemment ce séjour a reçu l'aval des autorités lors de démarches qui ne sont pas du ressort de l'archiviste, mais il eut tout de même, à l'origine, un début pittoresque. Au cœur de l'hiver 93/94, deux sœurs de la Maison-Mère se hâtent sur le pont de fil, en direction du logis des gouverneurs (domaine du château de Tours). Elles vont visiter l'exposition sur les verrières de Lobin, maîtres verriers depuis des générations. L'une des sœurs est l'archiviste de la Congrégation. En vis-à-vis, un ecclésiastique arpente la passerelle d'une foulée énergique: il s'agit de Mgr Jean Honoré, l'archevêque de Tours ! Nous échangeons quelques mots à l'occasion de l'année martinienne, et Monseigneur, de conclure, un peu comme une confiance : « A cette occasion, j'ai invité à venir à Tours... le pape Jean Paul II... Il a dit oui ! » Les sœurs n'en reviennent pas de stupéfaction joyeuse, mais ajoute Monseigneur : « Où le loger ? » Il énumère des lieux qui ne conviennent pas tout à fait et dans une interrogation souriante : « Alors j'ai pensé que peut-être... » Les sœurs passent de la stupéfaction à l'ahurissement car elles sont en

train de comprendre... et terminent la phrase « Vous avez pensé que la Bretèche pourrait convenir ? » « Oui, c'est tout à fait cela ! » Nous assurons Monseigneur que les responsables en seront sûrement honorées et ravies... mais qu'il vaut mieux qu'il choisisse lui-même le moment psychologique car nous nous voyons mal être les premières à annoncer cet événement extraordinaire à qui de droit ! Nous rentrons plus ou moins émoussées mais sans rien laisser paraître et les semaines se passent sans que rien ne perce.

UNE ANNÉE DE PRÉPARATION : 1995

Des échanges ont lieu entre l'archevêché de Tours, le Vatican, les responsables de la Congrégation. De loin en loin, nous sommes intriguées par la visite des locaux, en particulier le Foyer Saint Thomas d'Aquin qui reçoit des étudiantes, et les appartements du Conseil Général de la Congrégation, puis tout rentre dans l'ordre. L'annonce arrive enfin; avec une certaine réserve, elle est communiquée aux communautés de la Maison-Mère, en mars 1995. Mais assez rapidement les médias s'emparent de cette nouvelle et dans toute la France, et même au-delà, on apprendra bientôt la venue du Saint Père à Tours d'abord, avec son hébergement chez les dominicaines de la Grande Bretèche. Il faut reconnaître que jusqu'à là, aucune de nous ne soupçonnait jusqu'où irait l'ampleur de l'événement !

Comment réagit une archiviste en un tel moment ? Dans le cas précis, elle n'est pas étonnée puis qu'avec sa compagnie, elles savaient « et conservaient toutes ces choses dans leur cœur ». Comme toutes ses sœurs, elle entre dans la jubilation... mais un réflexe professionnel jaillit: Il faut garder précieusement la mémoire de ce qui va se passer. Elle se tient donc à l'écoute de la radio, de la TV, à l'affût des informations, articles et rubriques de la presse régionale et nationale. Et elle décide de constituer un dossier

en trois parties qu'elle intitule : « AVANT » - « PENDANT » - « APRES »

Comme les journaux ont un délai restreint de conservation, elle décide de les doubler par de bonnes photocopies qui seront réparties dans des chemises et des classeurs de couleur différente: bleu (avant), abricot (pendant), vert (après). Le tout sera abrité dans des boîtes d'archives ignifugées, de couleur anthracite, celles qui sont utilisées aux archives nationales et ici-même.

Evidemment la préparation d'une telle visite est prise en charge par les responsables de la Congrégation et de la Maison-Mère (accueil, économat, restauration...) en lien avec l'Archevêché et avec la ville pour une part. Il ne sera question dans ce modeste exposé que du séjour à la Grande Bretèche et non du déploiement du voyage du Pape, mais la recherche de l'archiviste déborde ce seul aspect, bien sûr.

Dans la maison, les visites officielles continuent : messieurs graves qui défilent en compagnie de Monseigneur Honoré ou de la supérieure. Ils viennent de Rome, de la Nonciature de Paris, de la Préfecture... plus tard, des Renseignements Généraux, de la Sécurité Publique, de la Police, des Pompiers, des démineurs, et j'en passe !

Un des premiers entretiens avec la Presse date du début février 1996. Mgr l'archevêque a nommé M. Jean Marie Onfray, vicaire général, responsable de la logistique du voyage. Constamment il va être assailli par les journalistes et répondre avec conviction et fermeté... Il prépare aussi quelques sœurs à faire face à ces assauts, spécifiant l'attitude à adopter (soit de vive voix, soit au téléphone). Plus tard, le cercle s'élargit et c'est au tour des techniciens de la TV d'envahir la maison, bardés de caméras, d'engins sophistiqués, traînant leurs fils dans les couloirs, la chapelle, l'enclos même. Leur tactique est la suivante: ils vous abordent en souriant : « Ma sœur, préparez un topo dans votre tête tandis que nous nous organisons : quelques mots sur l'histoire de votre Maison, les événements importants qui s'y sont déroulés, le travail et la mission des sœurs, etc. » Lorsqu'ils sont prêts à opérer, ils vous envoient la lumière de leurs lampes de plein fouet et vous interrogent abruptement: « Ma sœur, que pensez-vous de la venue du Saint Père en France et dans votre Maison ? Quelles questions vous préparez-vous à lui poser... » Et tourne, tourne la caméra, en vous obligeant à répondre tout à trac ! Ce qu'ils réclament sans cesse, c'est de photographier la chambre 113 qu'occupera le Saint Père. On a beau leur dire qu'elle n'a rien de particulier, ils veulent voir !

Le Père Onfray annonce plus de 500 journalistes au moment du séjour... mais ils seront accueillis au Centre de Presse du Palais des Congrès, « le Vinci ». En compagnie de l'une de nos novices, espagnole et journaliste

de profession, nous nous y rendrons au moment venu, en tant que journaliste et archiviste et y recevrons le meilleur accueil... et surtout les «dossiers de presse» que nous convoitions !

Mais auparavant, nous vivons des moments pénibles. Dans la ville, en effet, l'atmosphère est en train de changer. Des échos d'opposition au voyage du Pape parviennent par la Presse et la radio, mais aussi il nous arrive d'assister, bien contre notre gré, à des pantomimes affligeantes, des parodies du plus mauvais goût et qui nous indignent. Nous souffrons pour le Saint Père, pour notre archevêque, pour les croyants et tous les hommes de bonne volonté. Cette opposition larvée ou étalée se manifeste dès janvier 1996.

La Nouvelle République du 13 janvier : « La venue du Pape mobilise les opposants ». Il s'agit d'un collectif, né à l'initiative de la Libre Pensée et composé d'une mosaïque de groupes: anarchistes, ligue communiste révolutionnaire, Radical, Mouvement des citoyens, Planning familial, Verts de Touraine, etc. On y dénonce «la position criminelle du Pape contre le préservatif, ses théories rétrogrades...»

Le 2 avril, deux réunions sont programmées dans la semaine avec invitation aux conseillers municipaux.

Le 20 juin : « Le Collectif ne désarme pas » : une manifestation est annoncée le 21 septembre.

Le 3 juillet, *La Croix* titre: « La laïcité perturbe le financement de la visite du Pape. Les opposants s'organisent au nom de la laïcité et contre l'ordre moral ».

Mais la violence amène un contre-courant.

La Nouvelle République du 19 juillet : des lecteurs de la N.R. se disent irrités de ce prosélytisme anti-pape. Le journal se défend de faire l'apologie d'un côté ou d'un autre. A nouveau, le 24 juillet, des tourangeaux indignés dénoncent l'intolérance. Plus on avance vers le jour J, plus les revendications et les provocations se font virulentes: l'un des arguments des ultra laïques et des libertaires est celui des « soi-disant subventions publiques » dégagées pour l'accueil du Saint Père. Le Père Onfray, avec son franc parler et ses convictions, nie superbement cette participation.

En fait, ces effervescences verbales, ces manifestations hostiles ou grotesques en seront pour leurs frais. La manifestation annoncée pour le 21 septembre, ce sera un peu la montagne qui accouche d'une souris. D'après un représentant du service d'ordre qui a couvert l'événement, « ce fut absolument minable ». Il n'empêche, tout ce tapage a été éprouvant et l'on eut préféré un peu plus de dignité.

Face à cette « marée noire », les organisateurs ne perdent ni leur dynamisme ni leur confiance, et la Presse

s'en fait l'écho. Depuis quelques mois déjà, on commence à nous donner des précisions sur le voyage lui-même. Ainsi: Nouvelle République du 30 mai 1995: « Le Pape sous le feu des objectifs »: nous apprenons que le Saint Père voyagera par airbus, qu'il sera accueilli sur la base aérienne de Tours par le Président de la République qui le recevra un peu plus tard à la Préfecture en présence des Corps Constitués, et qu'il s'acheminera ensuite vers la Bretèche pour s'y installer et déjeuner. Jusqu'à là circulaient les informations les plus fantaisistes, tel par exemple l'atterrissage de l'airbus, sur les pelouses de la Bretèche ! La suite du programme est de même annoncée et minutée... mais on n'ignore pas qu'il arrive parfois au Saint Père d'user d'un peu d'indépendance devant ces horaires réglés comme du papier musique !

Bien que la lecture de l'ensemble des journaux retienne l'attention, nous donnons la préférence aux informations en provenance de notre archevêque, entouré de ses vicaires généraux, M. Jean Marie Onfray, chargé de l'organisation générale, responsable des célébrations religieuses et M. Pierre-Armand d'Argenson, responsable de la coordination globale de ce qui concerne l'Année Martinienne. Lors de la conférence de presse du 22 septembre 1995, l'écho répercuté par *La Nouvelle République* n'est pas tout à fait le même que celui du *Courrier Français* qui insiste davantage sur le sens profond de l'Année Martinienne, rappelé par Mgr Honoré. Son lancement par Jean Paul II, le 21 septembre 1996 sera la célébration de celui qui fut à l'origine de la christianisation de la Gaule et ce grand rendez-vous martinien sera le prélude à de nombreuses manifestations qui marqueront l'année 1997 dans l'Eglise en Touraine. De même dans un article du 23 décembre 1995 de la revue du même nom « Le Pape est attendu », Monseigneur Honoré rappelle le véritable caractère du passage de Jean-Paul II parmi nous: A la basilique Saint Martin, le Pape fera son pèlerinage à Saint Martin et renouvellera le geste gratuit de rencontre et de dialogue avec les blessés de la vie (tous ceux qui sont meurtris dans leur corps ou dans leur dignité). Nous n'oublions pas l'interférence entre la venue du Pape et le seizième centenaire de la mort de Saint Martin. C'est la raison de l'invitation de l'archevêque de Tours au Saint Père !

Il n'est pas possible de résumer en quelques pages toute l'importance de cette préparation du voyage papal et je n'ai pas la prétention d'écrire une relation exhaustive. Je ne puis que glaner quelques titres en feuilletant les papiers engrangés. Ainsi :

Le Courrier Français du 27 octobre 1995: Il s'agit de la rencontre des « trois Jean » avec le chef de l'Etat, lors de la tenue au Vinci, d'une réunion des Présidents des Conseils Généraux de France. Jean Germain, actuel maire de Tours, Jean Royer, ancien maire, Jean Honoré, archevêque de Tours s'y retrouvent. « Entre Jean, c'est

l'accord parfait... concernant la visite du Pape », légende la photo du *C.F.*

La Nouvelle République du 29 novembre 1995 : Autre rencontre au sommet du R.P. Tucci, responsable des voyages du Vatican, accompagné de Mgr Tagliaferri, nonce apostolique, avec les représentants des Autorités religieuses et civiles.

La Nouvelle République du 26 décembre 1995 : Le journal publie un long extrait du message pontifical aux catholiques de France que René Coste commente à son tour dans le *C.F.* du 16/01/96. En même temps, Tours est présentée comme « la plaque tournante » de la visite du Pape en raison de l'hébergement du Saint Père dans cette ville (*N.R.* du 16/01/96).

Au mois d'août 1996, des « rumeurs sur la santé du Pape » assombrissent les préparatifs. Mais du Vatican, on affirme que Jean-Paul II maintient sa visite en dépit de sa santé fragile et des mouvements de contestation.

Par ailleurs, dans *La Croix* du 18-19 août 1996, Mgr Duval répond aux agitations des contestataires en affirmant que « le Saint Père entreprend une visite pastorale et ne vient pas se mêler de la politique française ».

Enfin interviewé à Rome par *La N.R.* quelques jours avant le jour J, le Cardinal Poupard annonce que le Pape apporte « un message de fraternité et d'espérance et présente l'immense activité de Jean Paul II comme un miracle permanent ».

CETTE FOIS, c'est SÛR : Le Saint Père arrivera à Tours le jeudi 19 septembre 1996.

Revenons quelques instants à la Grande Bretèche où l'on s'est beaucoup agité durant cette première quinzaine de septembre. L'équipe de la Restauration a préparé les menus pour le séjour du Pape et l'accueil des Cardinaux et des Evêques. Sœurs et employées, avec ardeur, astiquent, brossent, encaustiquent. Quelques aménagements ont été demandés par la Sécurité, mais pour l'essentiel rien n'a changé. On descend à la chapelle le fauteuil épiscopal en velours rouge qu'on utilisait jadis dans les grandes occasions. Des présents pour le Saint Père arrivent de l'extérieur : ainsi, tous les vins qui serviront en ces jours, sont gracieusement offerts par le Comité Interprofessionnel des Vins de Touraine et de Val de Loire (l'étiquette reproduit le logo du « manteau partagé » !!). « La Chocolatière » de Tours a confectionné en chocolat blanc un Saint Martin partageant son manteau (135 heures de travail). Une dame offre d'excellentes confitures pour le petit déjeuner du Pape. Une autre apporte un vin millésimé 1920, attention délicate ! Un ferronnier d'art a réalisé d'imposants motifs pour honorer Saint Martin, le diocèse et le Vatican. Et le côté spirituel, direz-vous ? A côté des offices quotidiens, un temps de prière rassemble toute la Communauté à la chapelle, en ces jours d'été qui s'achève. Nous prions sur des

textes porteurs de messages pontificaux, des extraits de textes de notre archevêque, en variant chaque jour et en confiant à la Vierge le voyage et le séjour du Saint Père. Agrémentée de chants et de moments de silence où chacune prie en son cœur, c'est notre prière spéciale pour le Pape et sa mission apostolique. Et c'est ainsi que jour après jour, nous arrivons au jour tant attendu : **19 septembre 1996.**

PENDANT

La pluie à laquelle nous aspirions depuis des mois sans succès, a choisi ce matin pour rafraîchir l'atmosphère : une sorte de petit crachin tenace dans un ciel gris au plafond bas. A l'heure prévue, rassemblées autour des TV, toutes celles qui le peuvent, assistent à l'atterrissage de l'avion Alitalia sur la base 705 de Saint Symphorien, et bientôt le Saint Père apparaît au sommet de l'escalier. La piste est mouillée, le tapis rouge gorgé d'eau. Le Pape est revêtu de la cape rouge et son fidèle secrétaire, Mgr Stanislas Dziwisz l'abrite sous un grand parapluie blanc. Tout le monde a noté la délicatesse de l'accueil présidentiel, des Autorités de la République, des Armées et de l'Eglise... Nous avons le cœur en fête... mais nous quittons prestement la TV pour nous rendre dans les cloîtres car, on nous l'a affirmé, le Saint Père va s'arrêter quelques instants chez nous pour quitter la Renault safrane qu'il a empruntée à l'aéroport et monter dans la papamobile, en compagnie de Monseigneur l'archevêque Honoré et de son secrétaire. De fait la Police, puis la suite du Pape pénètrent déjà à la Bretèche par le grand portail. Une petite pluie fine s'obstine qui n'empêche pas notre aumônier, le chanoine Prèteselle, ni les sœurs du Conseil Général de s'élancer au-devant du Pape. La pluie n'arrête pas non plus journaliste et archivist dans leur zèle photographique... mais l'impératif de l'heure interdit de prolonger ce premier contact. « Ce sera pour après », affirme Mgr Honoré, rassurant... Et le Saint Père, très détendu et souriant, qui a tout de même pris le temps de jeter un regard circulaire et de serrer quelques



autres, répète, « après, après » du haut de la papamobile, en faisant un geste de la main vers les sœurs.

Déjà, le cortège s'engage sur le pont Wilson en direction de la Préfecture et le retour à la Maison-Mère est prévu pour 13 h 10 environ. Comme beaucoup, nous n'avons pu nous rendre sur les lieux où vont se passer des choses qui nous tiennent à cœur, et mon intention n'est pas de répéter ce que tout le monde a pu voir à la TV, grâce aux remarquables images et commentaires des chaînes télévisées. J'en reviens donc à la Grande Bretèche. Dès que le cortège officiel est annoncé aux policiers de garde, après le départ de la Préfecture, la cloche « Marie-Pierre-Inès » sonne à toute volée. La pluie a cessé et la papamobile s'avance jusqu'au cloître où nous accueillons le Pape en agitant nos drapeaux aux couleurs du Vatican et en chantant de tout cœur « Pierre, tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Église ». Au nom de la Communauté locale, Sœur Marie Bernard souhaite la bienvenue au Saint Père et notre Supérieure générale, Sœur Maria Fabiola l'accueille en lui disant : « Très Saint Père, vous êtes ici chez vous ! » Le Saint Père, alors de répondre : « Eh bien, ma Mère, durant ces quatre jours, votre Maison sera un petit Vatican ! »

C'est un moment de joie indescriptible. Le Pape avance lentement, détendu, souriant. Nous remarquons l'intensité de son regard « bleu » lorsqu'il bénit, serre des mains. Il semble scruter les visages. La haie des sœurs qui l'entoure progresse au même rythme. On nous avait annoncé l'accueil officiel. En fait, il s'agit d'une rencontre familiale, de l'accueil du Père où tout le monde chante sa joie. Notre archevêque semble parfaitement heureux, nous le lisons sur son visage. Il va partager ce premier repas avec le Saint Père en compagnie de Mgr Dziwisz, son secrétaire et le Père Onfray.

Quant à nous qui venons de vivre un moment exceptionnel, nous échangeons nos impressions dans une atmosphère festive qui va se prolonger tous ces jours. Plus tard, Sœur Fabiola nous dira l'extrême courtoisie du Saint Père à l'égard de celles qui s'occupent de son service.

Après chaque repas, il va prendre l'habitude de pousser la porte de la cuisine de l'appartement où il réside, pour dire un mot aimable et donner son appréciation : « Merci pour le bon camembert français ! »

A 15 h 30, le Saint Père rejoint la base aérienne pour se rendre à Saint-Laurent-sur-Sèvre, mais rompant avec le protocole si contraignant, il se dirige vers un groupe de sœurs anciennes, leur demande leur nationalité et échange quelques mots en anglais avec l'une d'entre elles. Plusieurs sœurs vont suivre par radio la « Rencontre des Religieuses de l'Ouest ». A la prière universelle, elles reconnaissent la voix de Sœur Marie-Thérèse Perdriault, l'une de nos sœurs, présidente de la CSM de France. L'un des moments les plus touchants de la journée, c'est sans nul doute, la prière du Pape au tombeau de Saint-Louis-Marie Grignon de Montfort, dont il a pris les armes. C'est pour lui, selon Mgr Garnier, Evêque de Luçon, « une dette de cœur ». Le Pape va s'adresser non seulement aux 2 000 religieux, religieuses des douze diocèses de l'Ouest, mais aussi aux 3 500 Saint-Laurentais et au même nombre de scolaires qui ont attendu dans la prairie, sous la pluie, aussi la fatigue marque-t-elle son visage lorsque vers 21 h, il pénètre dans le cloître de la Bretèche. Malgré l'heure relativement tardive et la pluie, un groupe de fidèles tourangeaux attend patiemment sur le quai de la Loire face à la Bretèche et scandent vigoureux « Vive le Pape » à l'arrivée des voitures officielles. A chaque entrée et sortie, ils seront là, attentifs et démonstratifs. Aux sœurs qui l'accueillent, à la fin de cette longue journée, le Saint Père demande « si elles n'ont pas oublié de chanter les vêpres ? »

En fait, nous avons prié individuellement pour l'écouter à Saint Laurent. « Oui », acquiesce-t-il : « Le discours était pour les sœurs de l'Ouest mais aussi pour celles de l'Est. » Ce même soir, en dépit de sa lassitude, le Pape ne manquera pas d'assurer son heure de prière après un repas frugal.

20 SEPTEMBRE

Après son heure de prière matinale en compagnie de son secrétaire et un petit déjeuner substantiel, le Saint Père part à 8 heures pour Sainte Anne d'Auray. Avant de monter en voiture, il nous regarde à la ronde et en agitant la main, il répète à plusieurs reprises : Bonjour, bonjour. Nous en faisons autant : Bonne journée, Très Saint Père ! Hélas, à Tours, la journée a débuté sous la pluie. Nous pensons à la foule des pèlerins de l'Ouest qui se sont déplacés si nombreux... A notre grande surprise, la TV nous envoie des images estivales : un grand soleil brille sur Sainte Anne d'Auray. Le Saint Père est accueilli à Lann-Bihoué par Mgr Gourvès, Evêque de Vannes, et les autorités civiles et militaires.

Cette fois, c'est *La Dépêche du Midi* et *Le Courrier de l'Ouest* du 21/09/96 qui nous donnent le ton de l'événement. « Le courant est passé avec les catholiques bretons... » « A l'écoute des familles d'aujourd'hui. » Les pèlerins sont plus de 120 000 nous dit-on. La papamobile évolue à travers les espaces verts du sanctuaire dans une ambiance de jubilation. Longuement applaudi, le Pape semble tout ragaillard. Il dira aux fidèles : « J'ai trouvé ici l'espérance. » La messe va se dérouler dans la ferveur avec une note de folklore breton. Dans l'après-midi, le Saint Père rencontrera des jeunes foyers qui lui présentent leurs enfants, s'adressera aux familles avec des mots simples et chaleureux : « La vie vaut la peine d'être vécue, elle a un prix aux yeux de Dieu. » Il s'exclamera en se retirant : « Ce matin, en quittant Tours, je ne pouvais imaginer que je trouverais ici le soleil ! » Mais il a rencontré bien plus que le soleil de la météo, une fête de la foi et de la ferveur.

A son retour à la Bretèche, il y a toujours sur le quai, cette brochette d'inconditionnels dont le nombre va croissant; ils clament des vivats. Les gardes suisses semblent un peu pressés d'abrégé. Le Pape les écarte et lève le bras pour saluer les gens qui redoublent d'acclamations. A l'intérieur du cloître, le Père Onfray discute avec trois jeunes filles de notre Foyer d'Etudiantes Saint Thomas d'Aquin. Elles ont supplié de rester car elle rêvent de voir le Pape de près.

En débouchant dans le vestibule, le Saint Père interroge : « Qui sont ces jeunes ? Des postulantes ? » Lorsque le Père l'a renseigné, Jean Paul II se dirige vers elles pour les interroger sur leurs études et il bénit chacune, puis il revient vers les sœurs. Cette fois, voyant son visage si fatigué, je ne puis m'empêcher de lui dire de tout mon cœur : « Très Saint Père, nous vous avons suivi toute la journée à Sainte Anne, c'était beau, c'était merveilleux ! » Les sœurs renchérissent, et voici que ses traits s'éclairent d'un sourire heureux : « Ah ! Vous m'avez suivi ! Alors, nous avons prié ensemble... » Cette prière si précieuse à ses yeux, il ne veut pas manquer de l'assurer en dépit de l'heure. Il commence par se recueillir en compagnie de notre Supérieure générale, devant le tombeau de notre Fondatrice, la Bienheureuse Marie Poussepin qu'il a béatifiée le 20 novembre 1994... et comme c'est aujourd'hui vendredi, sa prière sera le chemin de croix dont il parcourt avec recueillement les quatorze stations.

21 SEPTEMBRE

Le beau temps persiste. *Deo gratias* pour les tourangeaux qui ont envahi la Base aérienne aux aurores pour la concélébration qui débute à 10 heures. Mais à la Bretèche, le protocole a prévu un programme privé, et court, avec

le Saint Père. Les sœurs liturgistes l'ont bien préparé et l'assemblée se recueille en attendant l'arrivée du Pape (sœurs des Communautés, des infirmeries, personnel). Au dernier moment, nous apprendrons que la Conférence des Evêques a choisi l'occasion de la venue du Pape pour ouvrir son site sur Internet et y présenter au monde entier l'Eglise catholique. Il est donc réservé au Saint Père de lancer ce chantier qu'une équipe de VT COM a mis en ligne dans l'une des salles de la Bretèche. Excellente idée... mais qui va réduire notre temps de prière avec le Pape !

Enfin, le voici. Sœur Fabiola, en notre nom à toutes, redit à sa Sainteté Jean-Paul II notre joie et notre émotion de l'accueillir en ce lieu et nous prions en compagnie du « Pèlerin de l'Absolu » qui s'est agenouillé devant l'autel. C'est un moment très émouvant. Puis il s'approche de chacune des sœurs malades, les bénit et leur demande de prier pour lui. Ensuite chacun des participants reçoit un chapelet de la main du Pape qui lui donne en même temps une intention de prière. Avant de se retirer, le Pape consent à la photo de famille sur les marches du chœur.

Sœur Fabiola et une sœur conseillère ainsi que plusieurs sœurs se rendent à la Base aérienne où le Saint Père va concélébrer l'Eucharistie avec Mgr Jean Honoré et un nombre considérable de cardinaux, d'évêques, de prêtres, tous vêtus de blanc. La foule est considérable (plus de 100 000 personnes) enthousiastes qui chantent l'hymne à Saint Martin tandis que le Saint Père en compagnie de Mgr Honoré sillonnent les allées du site dans la papamobile. Le podium est majestueux, dominé par une croix blanche qui se dresse dans un ciel magnifiquement bleu. L'espace est grandiose et le climat festif au cours de la célébration de la Messe du XVI^e centenaire de la Mort de Saint Martin. A l'offertoire, huit « blessés de la vie » apportent le manteau d'Amiens, venu du diocèse et confectionné avec deux cents pièces de feutrine aux couleurs variées, symbole du partage.

Tandis que le Saint Père regagne la Bretèche pour y déjeuner avec les Evêques de la Région Centre, les Cardinaux, les autres Evêques prennent leur repas à la Salle Saint Joseph. Jamais notre maison n'a reçu autant d'évêques en même temps ! Tous arborent des visages épanouis !

Un temps de repos et la papamobile, découverte cette fois, va conduire le Saint Père et Monseigneur Honoré jusqu'à la basilique Saint Martin pour la rencontre avec les blessés de la vie. Tout au long du parcours, la foule se presse sur les trottoirs, aux fenêtres des maisons. Une foule sympathique, émue, enthousiaste.

Cette rencontre est un temps fort. Elle est émouvante. C'est la première fois qu'un Pape accomplit cette sorte de démarche. Elle se déroule dans une sorte d'intimité.

On n'étale pas la souffrance. Deux sœurs de l'infirmerie y ont été invitées; elles en parlent comme un échange d'amitié, de tendresse, d'attention à l'autre. Le Pape a délaissé l'entrée sur le tapis rouge qui conduit au chœur et il circule en silence parmi les malades, ces blessés, ces inadaptés... Il leur parle, il a des gestes amicaux, il serre des enfants contre son cœur. Il embrasse un jeune atteint du sida. Il écoute, il prend son temps. Il regarde de ce regard qui atteint l'âme et que l'on n'oublie pas. Lui, dont certains assuraient qu'il n'irait pas jusqu'au bout de son pèlerinage... descend sans aide les marches qui conduisent jusqu'à la crypte, s'y attarde, remonte jusqu'à l'autel principal: un étage de marches encore ! Ceux qui le suivent, de la Presse, des Médias, sont fascinés, médusés. Et dans les paroles qu'il va prononcer devant cet auditoire des « blessés de la vie », il parle d'abondance. La souffrance, il connaît. Le discours est un cri, un appel à changer de vie, une ouverture aux autres, un partage de vérité. « La relation à Dieu est indissociable de l'amour du prochain et notamment du pauvre que nous rencontrons. »

Cette compréhension de l'autre dans un silence lourd de tendresse et de compassion ne peut émaner que d'une immense bonté, d'un amour universel et l'on comprend pourquoi, en dépit de l'usure de l'âge et des blessures de la vie, cet Homme fascine, attire, conduit à Dieu. Son impact est celui d'un homme de Dieu. Il s'exerce sur ceux qui partagent sa foi, bien sûr, mais aussi sur les enfants, les jeunes, sur les hommes mûrs. Nous en avons eu une preuve ce Dimanche matin.

22 SEPTEMBRE

L'heure est matinale, mais toutes les sœurs sont là à l'heure du départ pour Reims, les sœurs bien sûr, mais aussi les policiers, les C.R.S., des hommes des Services Généraux, et j'en oublie. Ils font dans le cloître une haie d'honneur. Ils ont tenu à venir une dernière fois pour être là, pour plonger leurs yeux dans ce regard de bonté, pour serrer la main de l'Homme qu'ils avaient eu mission de protéger et certains étaient aussi émus que celles dont ils avaient été de si vigilants « anges gardiens ». C'est ainsi qu'ils s'appelaient eux-mêmes.

Et nous, qui avons eu la grâce de vivre des jours hors du commun, inoubliables, dans une maison bruisante de vie intense et de joie même si elle était surtout intérieure, nous voilà plongées dans le silence. La blanche silhouette que nous croisions avec un grand bonheur a disparu en même temps que le portail se refermait sur un dernier « au revoir ». Il nous semble avoir vécu un rêve. Toutes, plus ou moins, nous avons ressenti tout au long de cette journée de grisaille, l'impression d'un grand vide, une espèce de mélancolie diffuse, à l'image du Temps.

APRES

Il y eut un « APRES ».

D'abord, l'archivage de tous ces articles qui arrivaient au jour le jour durant le séjour du Saint Père. Ils sont classés par dates avec la référence aux divers journaux (la Maison Cauchard de Paris, productrice des boîtes utilisées à la Maison-Mère, les réalisent aux mesures demandées par le client). Une mesure moyenne, le format de *L'Osservatore Romano* convient également à celui de *La Croix- L'Événement*, du *Courrier Français* et de plusieurs autres. Les revues, par contre : *Pèlerin*, *Figaro-Magazine*, *La Vie*, *France Catholique*, *V.S.D.*, *Vrai Magazine*, *Minute*, *les Dossiers de Presse*, s'accommodent de format plus restreint. Il fallait aussi classer les photos. J'ai choisi un album à la couverture résistante, aux feuilles détachables comprenant chacune un espace pour légèrer la photo, et constituées avec un matériau non acide qui n'altère pas la coloration.

Mais ce qui est fort intéressant et permettait de rendre grâce au Seigneur, c'est le bilan positif qui appréciait la visite. Ainsi *Osservatore Romano* du 23/09/96 (à chaud). « Le Pape a secoué la France. » « Le Pape est très content » (Navarro Valls). « J'ai été impressionné par la profondeur et l'intensité de la participation » (P. Borgomeo, de Radio Vatican).

L'Eglise de France a montré qu'elle ne se laisse pas conditionner. Elle a repris conscience et a donné confiance à ses pasteurs, de la solidité de ses racines et de sa foi (Mgr Duval).

« Le Pape, satisfait de sa visite, remercie les catholiques français qui ont donné un témoignage fort de leur foi et de leur communion au successeur de Pierre, particulièrement les jeunes » (*N.R.* du 26/09/96 relatant l'audience du Pape à son retour).

Le Pape exprime sa vive satisfaction dans un message à Mgr Duval pour l'Eglise de France.

La *N.R.* du 23/09/96 publie des photos de la foule.

La Croix du 26/09/96 : « Le Pape a été sensible à la présence des Evêques au milieu de magnifiques assemblées ».

Le Pèlerin et *La Vie* se sont mobilisés et éditent un numéro souvenir empreint de l'émotion des quatre jours.

« Jean-Paul II galvanisait les foules de ses premiers voyages par la puissance de sa voix et la force de sa foi. Aujourd'hui, du cœur de sa souffrance, il traduit et transmet cette même foi. »

La Documentation Catholique publie l'ensemble des discours des quatre jours que l'on trouve très rapidement aussi dans la publication de livres de divers éditeurs.

On a l'impression que les journalistes, moroses à certains jours, profitent maintenant du moindre détail pour revenir sur l'événement qui les a marqués, un peu comme l'on se prend à activer les braises rougeoyantes pour réveiller le feu dans l'âtre.

A plus long terme : *Courrier Français* du 14/10/96, Monseigneur Honoré et le Père Onfray sont interrogés sur la visite et ses retombées :

Dans un long commentaire, Mgr Honoré souligne combien le charisme de Jean-Paul II a retourné l'opinion. Il témoigne de l'impression très forte qu'il a ressentie lors de son voisinage quotidien avec le Pape. Il est bouleversé d'une qualité de présence qui révèle la profondeur spirituelle d'un être qui tout entier vit pour Dieu et en Dieu. Il a été subjugué par la patience du Pape, son inaltérable attention aux personnes, remué par la transparence de la foi et de la prière de cet homme de Dieu.

Le Saint Père, d'ailleurs, dès son retour à Rome, a tenu à « remercier chaleureusement Monseigneur pour les prévenances infinies dont il l'a entouré chaque jour. Il est heureux d'avoir ouvert avec lui l'année Martinienne en vénérant l'illustre prédécesseur qui a tant œuvré pour l'évangélisation de la Touraine ».

Le Pape insiste sur la magnifique liturgie du samedi matin dans une assemblée nombreuse et fervente qui reste pour lui un précieux souvenir de même que l'impressionnante rencontre avec les blessés de la vie qu'il voudrait voir soulagés dans leurs souffrances et libérés de l'exclusion grâce à l'attitude fraternelle de tous.

Il termine par l'invocation de saint Martin aux intentions de notre archevêque et du diocèse.

Le 08/11/96, le même *C.F.* revient sur le voyage de Jean Paul II à Tours, à l'occasion de l'année Martinienne qui va commencer et dresse le bilan de cette invitation due à l'initiative de l'Archevêque de Tours.

En ce qui concerne le Saint Père, Mgr Honoré constate que sa présence a été « un révélateur pour la collectivité catholique »... que cet « Homme de Dieu » au sens réel du mot... s'est vraiment investi dans cette fonction de successeur de Pierre ; témoin de la foi dans notre monde, il l'est sous un double aspect : « son intériorité dans le sentiment de ne plus s'appartenir et sa disponibilité dans cette souveraine présence à autrui »...

...« Le Pape a lancé un appel à la solidarité... d'abord pour les chrétiens, prêtres et religieux invités à consti-

tuer des communautés unies, fraternelles et amicales... et aussi... partage international entre les états riches et les états pauvres, entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien »... Il a souhaité une Eglise, lieu de prière et de témoignage de la société, c'est cela qu'il est important de retenir.

Monseigneur concluait l'interview « en confessant que l'expérience de la communication médiatique est très éprouvante. Même si elle a été très riche, il en a retiré un sentiment de lassitude et une certaine insatisfaction, après des interviews qui figent une parole en la rendant fragile ».

En relisant cette « confession » de notre archevêque, je ne puis m'empêcher de m'interroger avec beaucoup de confusion. En m'attelant à cette tâche passionnante mais ardue d'évoquer et d'essayer de faire revivre ces jours exceptionnels, n'ai-je pas été par trop présomptueuse ? Comme il fallait me limiter, je me suis permis de réduire des textes riches de contenu... à une portion congrue, de fragmenter et resserrer un vécu d'une telle intensité qui risque de faire perdre toute saveur !

Veillez me le pardonner, vous qui avez eu la patience de me lire jusqu'au bout. Le meilleur est probablement ce que je n'ai pu ou pas su communiquer !

Je veux néanmoins ajouter quelques mots encore concernant plus particulièrement notre Congrégation: Le cloître de notre maison retient l'attention par un remerciement pour l'accueil reçu : autographe du saint Père avec sa

signature sur une page enluminée et à l'entrée de la chapelle, une plaque de marbre rappelle que le Saint Père a prié en ce lieu et habité notre maison du 19 au 21 septembre.

Dans une lettre du 25 septembre 1996, notre Supérieure Générale Sr Maria Fabiola rendait grâce au Seigneur et exprimait au Saint Père toute sa gratitude après les moments inoubliables que nous avons vécus lors de sa présence à la Grande Bretèche. Le même jour nous parvenait un fax en provenance du Vatican :

« Ma révérende Mère

« De retour à Rome, je tiens à vous renouveler mes remerciements pour toutes les prévenances dont j'ai été entouré lors de mon séjour à la Grande Bretèche. J'ai été particulièrement sensible au climat serein et religieux de votre communauté, dont j'ai été heureux de partager la prière. Gardant un vif souvenir de la contribution des sœurs au bon déroulement de cette importante visite pastorale en France, je forme des vœux fervents pour la vie religieuse de chacune d'entre vous et pour l'avenir de la Congrégation. J'invoque Notre-Dame à vos intentions et, de grand cœur, j'accorde la Bénédiction apostolique à toutes les Dominicaines de la Présentation de la Vierge ».

Ioannes Paulus Pp. II.

Il n'y a pas de petites choses dans tout ce qui se fait et se vit avec amour.

SR MADELEINE SAINT JEAN



BIBLIOGRAPHIE ARCHIVISTIQUE



DE BASE



Pour les archivistes débutants ou débutantes, j'ai demandé à Valérie Malotaux, archiviste au Centre National des Archives de l'Eglise de France, de nous donner une bibliographie archivistique de base. F. M.

Cette bibliographie succincte fournit quelques outils de travail intéressant notre profession. Elle se veut juste signalétique.

ARCHIVISTIQUE (généralités)

Dans cette partie, on pourra y retrouver quelques ouvrages d'ordre technique.

FAVIER, Jean – Les Archives.

Paris : PUF, 1958 (1^{re} éd.), 1997 (6^e éd.) (Coll. « Que sais-je ? », n° 805), 127 p. ISBN 2-13-04-4144-0.

Introduction claire et rapide sur les archives donnant les bases de l'archivistique française. Se trouve dans toutes les librairies.

Environ 40 F.

Plan de l'ouvrage

Introduction : Le fonds d'archives

Première partie : Histoire des archives

Chapitre I L'Antiquité et le Moyen Age

Chapitre II L'époque moderne

Chapitre III L'époque contemporaine

Deuxième partie : Archivistique

Chapitre IV Formation des archives contemporaines

Chapitre V Problèmes de conservation

Chapitre VI Les archives au service de l'histoire

Troisième partie : Vue sur les principales archives européennes

Chapitre VII Archives nationales

Chapitre VIII Archives étrangères

WALNE, Jean – Techniques modernes d'administration des archives et de gestion des documents : recueil de textes.

Paris : UNESCO, 1985. vi, 614 p. (Etude RAMP PGI-85/WS/32).

Cet ouvrage est une bonne approche de l'archivistique, beaucoup plus technique que le « Que sais-je ? »

On peut se le procurer gratuitement sur simple demande auprès de l'UNESCO (UNESCO, Division of the General Information Programme (PGI), 79, place de Fontenoy, 75352 Paris Cedex 01) ou auprès de Madame Mensah, UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris, téléphone 01 45 68 43 99).

Faire attention : demander l'édition en français...

« Ouvrage préparé, en vertu d'un contrat UNESCO, avec l'aide d'un groupe de travail du *Conseil international des archives*, dans le cadre du programme de gestion des documents et des archives (Records and Archives Management Programme : RAMP)...

... Ce recueil fournit les lectures de base, articles et rapports, tirés principalement de la littérature spécialisée ou de publications en série dans le domaine de l'archivistique...

... Le contenu a été agencé de manière à présenter à l'utilisateur les domaines généraux les plus importants de l'activité professionnelle... »

Plan de l'ouvrage

- I – Le rôle des archives
- II – Principes de base
- III – Problèmes juridiques de base
- IV – Formation professionnelle du personnel des archives
- V – Gestion des documents et des archives
- VI – Evaluation et élimination
- VII – Classement et description
- VIII – Accès et service d'orientation
- IX – Expositions, services pédagogiques, relations avec le public
- X – Conservation
- XI – Technologies nouvelles et archives
- XII – Evaluation internationale en matière d'archives

OUVRAGES COMPLEMENTAIRES

Les ouvrages présentés dans cette partie ont un intérêt d'ordre documentaire.

DELSALLE, Paul – Lexique des archives et documents historiques, du papyrus au vidéo-dique.

Paris : Nathan, 1996. 127 p. (Coll. Histoire 128, n° 118). ISBN 2-0919-0467-8.

Ouvrage pouvant être acheté dans toutes les grandes librairies. 49 F.

« Ce lexique présente 260 définitions de termes utiles pour toute personne qui souhaite se familiariser avec le vocabulaire des archives, des documents historiques et des méthodes de recherche dans les services d'archives.

Les termes reconnus concernent aussi bien les services d'archives, les types de documents, les instruments de recherche et les problèmes qui se posent au chercheur que les termes techniques, l'histoire des archives, les personnages, les institutions, etc. »

**

Les ouvrages cités ci-dessous présentent les services d'archives et les bibliothèques qui conservent les documents de trois grandes périodes historiques (Moyen Age, époques moderne et contemporaine). La présentation des fonds y est intéressante. On peut y retrouver tous les types de documents, tant publics que privés.

DELSALLE, Paul – La recherche historique en archives du Moyen Age.

Paris : Ophrys, 1995. 223 p. (Collection Documents Σ Histoire). ISBN 2-7080-0776-9. (85 F.)

DELSALLE, Paul – La recherche historique en archives : XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles.

Paris : Ophrys, 1993. 214 p. (Collection Documents Σ Histoire). ISBN 2-7080-0694-0. (79 F.)

DELSALLE, Paul – La recherche historique en archives : XIX^e, XX^e siècles.

Paris : Ophrys, 1996. 312 p. (Collection Documents Σ Histoire). ISBN 2-7080-0815-3. (109 F.)

Tous les ouvrages cités dans cette bibliographie succincte sont accessibles au Centre National des Archives de l'Eglise de France, 106, rue du Bac, 75007 Paris.

Valérie MALOTAUX

Le 15 avril 1997





INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES



La revue de l'abbaye de Saint-Wandrille, dont la parution s'était interrompue il y a quelques années, renaît sous un nouveau nom évocateur : **GESTA**. Dirigée par frère Hugues Leroy, elle paraîtra quatre fois par an ; le premier numéro vient de sortir.

Correspondance : Les Amis de l'Abbaye (GESTA), 76490 SAINT-WANDRILLE.



NICOLAS BARRÉ, RELIGIEUX MINIME (1621-1686), fondateur des Sœurs de l'Enfant Jésus, est le sujet d'un colloque organisé à Amiens le 30 mai 1997. La publication des actes est prévue.

Information : Colloque Nicolas Barré, 8, rue de l'Abbé-Grégoire, 75006 PARIS.



Le premier livre d'un membre de notre association, Claude-Alain SARRE, va paraître aux Editions Publisud, 15, rue des Cinq-Diamants, 75013 PARIS : **VIVRE SA SOUMISSION. L'EXEMPLE DES URSULINES PROVENÇALES ET COMTADINES. 1592-1792.**



La maison d'édition de l'Université d'Artois a publié récemment l'**INVENTAIRE DES ARCHIVES DU CARDINAL DE LA TOUR D'Auvergne, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer (1802-1851)**, dont l'auteur est Mme Marie-Rose MILLOT.

Commande : Artois Presses Université, 9, rue du Temple, 62000 ARRAS.



Les archivistes de l'Eglise de France se doivent de connaître et d'utiliser **L'EGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE, 1997** (édition annuelle). Réconfortant.

Disponible en librairies ou, à défaut, au Service Information-Communication de la Conférence des Evêques de France, 106, rue du Bac, 75007 PARIS.



Complétant l'information donnée dans la bibliographie du Bulletin n° 43-44, page 32, il faut signaler la parution du volume 5 des **ECRITS ET PAROLES DE GUILLAUME-JOSEPH CHAMINADE : LE TEMPS DES RELIGIONS. LES FONDATIONS**. Ed. Piemme, Casale Monferrato, 1996. Ouvrage s'intégrant dans l'édition intégrale des œuvres du fondateur des Marianistes.

MEMENTO

Madame Huguette LAPOINTE-ROY, originaire de Montréal, est décédée dans cette ville le 1^{er} mars 1997.

Beaucoup d'entre nous se souviennent de ses interventions lors des congrès des archivistes de l'Eglise de France et des sessions du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises. Elle y évoquait les liens unissant les communautés religieuses québécoises et françaises ainsi que le rôle des saintes fondatrices québécoises d'origine française.

Mgr Charles Molette a évoqué son souvenir lors d'une messe célébrée le 22 mars en la chapelle de la Médaille Miraculeuse, rue du Bac.

COMPTE-RENDU DE SESSION

du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines

Les 24 et 25 mars 1997 a eu lieu la 65^e session du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines. Soixante-dix religieuses, représentant une soixantaine de congrégations, se sont retrouvées au 17 rue de l'Assomption, pour un travail commun.

Le mot de bienvenue de Sœur Madeleine Saint-Jean, présidente du Groupe, s'est traduit par un chaleureux « Merci » aux participantes. Puis, Sœur Thérèse Maylis nous a présenté quelques notes historiques sur la maison de l'Assomption dans laquelle nous étions accueillies.

Ensuite, nous nous sommes mises au travail, d'abord par petits groupes, puis individuellement, pour répondre à un questionnaire, dans le silence et l'application « des jours de composition ». Chaque sœur a pu ainsi faire part de ses expériences, dire aussi les compétences qu'elle a pu acquérir, indiquer ses désirs et ses attentes et proposer des thèmes de travail pour les rencontres à venir.

Nous avons accueilli Monsieur Machelart, nouveau président de

l'Association, venu nous rejoindre pour l'après-midi, qui a été entièrement consacré à la présentation d'une « fusion », celle des Sœurs Gardiennes adoratrices de l'Eucharistie avec les Religieuses de l'Assomption.

Dans un exposé « à deux voix », Sœur Thérèse Maylis et Sœur Chantal-Marie nous ont fait découvrir tous le cheminement de cette fusion, débutée en 1965, jusqu'à son achèvement, en 1968, et même jusqu'à maintenant, « Trente ans après ».

Pour nous permettre de mieux connaître les « voies sinueuses » qui l'ont conduit du séminaire de Cambrai jusqu'au poste de directeur de la Faculté de Valenciennes, Monsieur Machelart, non sans humour, évoqua son cheminement de prêtre et de fonctionnaire de l'Etat. Sœur Madeleine fit, à la suite, une « présentation historique » du Groupe des Religieuses depuis ses origines jusqu'en fin 1986. Je l'ai poursuivie pour la période 1987-1996.

Il n'est pas inutile, en effet, surtout à l'intention des archivistes nouvellement inscrites, de distinguer

l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, dans sa globalité, et le Groupe de Recherches qui, en fait, l'a précédée dans le temps. Ce groupe d'ailleurs est devenu partie prenante de l'Association dès 1973, tout en conservant le rythme des rencontres qui lui sont propres.

La matinée s'est terminée par l'Eucharistie, précédée de quelques explications sur le symbolisme de la chapelle de l'Assomption.

Dans l'après-midi, Monsieur Machelart a donné un compte rendu rapide des réponses au questionnaire de la veille, indiqué quelques projets de l'Association et sollicité les réflexions et remarques de l'Assemblée.

Après avoir pris note des dates de la session d'octobre, nous sommes reparties, vers 16 h 30, dans nos communautés respectives, très heureuses de cette rencontre.

Sœur Jeanne-Hélène SINEAU,
SPC

Chartres, 26 mars 1997



A NOTER DÈS MAINTENANT

L'Assemblée générale de notre Association aura lieu le JEUDI 23 OCTOBRE 1997, 140, rue du Bac, 75007 PARIS, dans le cadre d'une journée d'étude sur **La fonction pastorale des archives ecclésiastiques** (Lettre circulaire de Mgr Marchisano du 2 février 1997).

Elle sera précédée, les 21 et 22 octobre, d'une session pour les Religieuses du Groupe du Recherches.

Des convocations seront adressées en temps utile.



RECTIFICATIF aux informations concernant l'Evêché de Saint-Denis, page 17 du Bulletin n° 45-46 :

Mme Myriam de la Broise - Van den Berghe, documentaliste, nous précise que :

- 1) les archives diocésaines de la Seine-Saint-Denis se situent au 7 rue Catulienne, 93000 Saint-Denis,
- 2) les archives, dont il est fait mention dans l'article, sont celles de la municipalité de Saint-Denis.



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'A.A.E.F.

(Association des Archivistes de l'Eglise de France)

106, rue du Bac, 75007 PARIS

CCP 32 228-84 La Source

Directeur de la publication :

Félicien MACHELART

Rédaction :

Pierre BIZEAU, Madeleine Saint-Jean LEBLANC

Hugues LEROY, Jean-Pierre RIBAUT,

Jeanne-Hélène SINEAU, Pierre SOURISSEAU

Impression INDICA

27, rue des Gros-Grès, 92700 Colombes

Abonnement inclus dans la cotisation à l'Association

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, association loi 1901, a été fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de l'Episcopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et des autres organismes d'Eglise, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mouvement ou service. Les structures de l'Eglise productrices d'archives peuvent être estimées à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique de France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation permanente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnement, échange, s'adresser au Secrétaire général :

Pierre SOURISSEAU

106, rue du Bac

75007 PARIS

Tél. 01 45 49 69 84